

Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

Brusselse Hoofdstedelijke Raad

**Séance plénière
du vendredi 15 mars 2002**

**Plenaire vergadering
van vrijdag 15 maart 2002**

SEANCE DE L'APRES-MIDI

NAMIDDAGVERGADERING

SOMMAIRE

INHOUDSOPGAVE

	Pages		Blz.
	—		—
EXCUSES	873	VERONTSCHULDIGD	873
ACCUEIL DES MEMBRES DE LA CONFERENCE DES FACULTES DE DROIT FRANCOPHONES	873	ONTHAAL VAN LEDEN VAN DE CONFERENTIE VAN FRANSTALIGE RECHTSFACULTEITEN	873
QUESTIONS D'ACTUALITE		DRINGENDE VRAGEN	
— De M. Joël Riguelle à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « l'engagement de Bruxellois dans la nouvelle <i>SN Brussels Airlines</i> »	873	— Van de heer Joël Riguelle aan de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « de aanwerving van Brusselaars in de nieuwe luchtvaartmaatschappij <i>SN Brussels Airlines</i> »	873
Question d'actualité jointe de M. Jean-Pierre Cornelissen, concernant « la sélection des pilotes et hôtesses par la <i>DAT Brussels Airlines</i> »	874	Toegevoegde dringende vraag van de heer Jean-Pierre Cornelissen, betreffende « de selectie van de piloten en stewardessen door <i>DAT Brussels Airlines</i> »	874
— De M. Jos Van Assche à M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré de Personnes, concernant « le permis de bâtir pour l'extension du Parlement européen rue de Trèves »	875	— Van de heer Jos Van Assche aan de heer Willem Draps, staatssecretaris bij het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen en Bezoldigd Vervoer van Personen, betreffende « de bouwvergunning voor de uitbreiding van het Europees Parlement langs de Trierstraat »	875
			869

	Pages		Blz.
— De M. Alain Daems à MM. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente et Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré de Personnes, concernant « l'expulsion d'habitants de l'îlot Fonsny »	875	— Van de heer Alain Daems aan de heren Jos Chabert, Minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp en Willem Draps, staatssecretaris bij het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen en Bezoldigd Vervoer van Personen, betreffende « de uitzetting van bewoners van het huizenblok Fonsny »	875
Question d'actualité jointe de M. Mohamed Azzouzi, concernant « les projets de réaménagement de la rue d'Angleterre à Saint-Gilles »	876	Toegevoegde dringende vraag van de heer Mohamed Azzouzi, betreffende « de projecten voor de heraanleg van de Engelandstraat in Sint-Gillis »	876
— De Mme Geneviève Meunier à M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant « la dénomination d'une nouvelle station de métro Eddy Merckx »	877	— Van mevrouw Geneviève Meunier aan de heer Jos Chabert, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « Eddy Merckx als naam van een nieuw metrostation »	877
Question d'actualité jointe de M. Michel Lemaire, concernant « la dénomination d'une station de métro »	877	Toegevoegde dringende vraag van de heer Michel Lemaire, betreffende « de naam van een nieuw metrostation »	877
— De M. Benoît Cerexhe à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « le résultat d'une étude sur l'élection directe des bourgmestres »	879	— Van de heer Benoît Cerexhe aan de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « het resultaat van een studie over de rechtstreekse verkiezing van de burgemeesters »	879
— De M. Johan Demol à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « les récents événements à Berchem-Saint-Agathe »	880	— Van de heer Johan Demol aan de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « de recente gebeurtenissen in Sint-Agatha-Berchem »	880
INTERPELLATIONS		INTERPELLATIES	
— De Mme Béatrice Fraiteur à MM. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de publique et du Commerce extérieur, et Alain Hutchinson, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Logement et de l'Energie, concernant « le plan régional de lutte contre la production de CO ₂ et le respect du protocole de Kyoto »	882	— Van mevrouw Béatrice Fraiteur tot de heren Didier Gosuin, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel, en Alain Hutchinson, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Huisvesting en Energie, betreffende « het gewestelijk plan ter bestrijding van de CO ₂ -productie en de eerbiediging van het protocol van Kyoto »	882

	Pages		Blz.
Discussion — <i>Orateurs</i> : Mme Béatrice Fraiteur, M. Alain Adriaens, Mmes Marie-Jeanne Riquet, Adelheid Byttebier, MM. Didier Gosuin , ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature, de la Propreté publique et du Commerce extérieur, Alain Hutchinson , secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Logement	882	Bespreking — <i>Sprekers</i> : mevrouw Béatrice Fraiteur, de heer Alain Adriaens, mevr. Marie-Jeanne Riquet, Adelheid Byttebier, de heren Didier Gosuin , minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel, Alain Hutchinson , staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, bevoegd voor Huisvesting	882
— De M. Rudi Vervoort à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « l'accord de coopération dans le domaine de la recherche et du développement industriels entre l'Etat d'Israël et la Région de Bruxelles-Capitale, en regard du conflit israélo-palestinien »	890	— Van de heer Rudi Vervoort tot de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « het samenwerkingsakkoord tussen de Staat Israël en het Brussels Hoofdstedelijk Gewest inzake industrieel onderzoek en ontwikkeling, gelet op het conflict tussen Israël en de Palestijnen »	890
Ordre du jour	890	Moties	890
Dépôt	890	Indiening	890
QUESTIONS ORALES		MONDELINGE VRAGEN	
— De M. Michel Van Roye à M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré de Personnes, concernant « la non-application, en Région bruxelloise, de la Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique, dite Convention de La Valette »	891	— Van de heer Michel Van Roye aan de heer Willem Draps, staatssecretaris bij het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen en Bezoldigd Vervoer van Personen, betreffende « het niet toepassen van het Europees Verdrag voor de bescherming van het archeologisch erfgoed, het zogeheten Verdrag van La Valette, in het Brussels Gewest »	891
— De Mme Dominique Braeckman à M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré de Personnes, concernant « les derniers développements en matière de télécommunication mobile »	893	— Van mevrouw Dominique Braeckman aan de heer Willem Draps, staatssecretaris bij het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen en Bezoldigd Vervoer van Personen, betreffende « de laatste ontwikkelingen op het vlak van de mobiele telecommunicatie »	893
SCRUTINS SECRETS		GEHEIME STEMMINGEN	
— Scrutins secrets en vue de la désignation des membres du Collège de contrôle des communications gouvernementales (application de l'ordonnance du 21 février 2002 relative au contrôle des communications gouvernementales)	895	— Geheime stemmingen met het oog op de aanwijzing van de leden van het Controlecollege van de regeringsmededelingen (toepassing van de ordonnantie van 21 februari 2002 betreffende de regeringsmededelingen)	895
VOTES NOMINATIFS		NAAMSTEMMINGEN	
— Votes réservés et vote sur l'ensemble du projet d'ordonnance portant modification de l'ordonnance du 19 juillet 1990 portant création de l'Agence régionale pour la Propreté (n ^{os} A-215/1 et 2 – 2000/2001)	898	— Aangehouden stemming en stemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie tot wijziging van de ordonnantie van 19 juli 1990 houdende oprichting van het Gewestelijk Agentschap voor Netheid (nrs. A-215/1 en 2 – 2000/2001)	898
			871

	Pages		Blz.
	—		—
— Vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance relatif à l'approbation d'une opération domaniale (n ^{os} A-240/1 et 2 – 2001/2002)	900	— Naamstemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie met betrekking tot de goedkeuring van een domaniale transactie (nrs. A-240/1 en 2 – 2001/2002)	900
— Vote nominatif sur les discussions de la commission tendant au rejet de la proposition d'ordonnance (de M. Alain Adriaens, Mmes Dominique Braeckman et Geneviève Meunier) modifiant l'ordonnance du 2 mai 1991 relative à l'utilisation des pesticides et l'ordonnance du 27 avril 1995 relative à la sauvegarde et à la protection de la nature (n ^{os} A-117/1 et 2 – 99/2000)	900	— Naamstemmingen over de besluiten van de commissie tot verwerping van de voorstel van ordonnantie (van de heer Alain Adriaens, mevrouw Dominique Braeckman en mevrouw Geneviève Meunier) tot wijziging van de ordonnantie van 2 mei 1991 betreffende het gebruik van pesticiden en van de ordonnantie van 27 april 1995 betreffende het behoud en de bescherming van de natuur (nrs. A-117/1 en 2 – 99/2000)	900

PRESIDENCE DE MME MAGDA DE GALAN, PRESIDENTE

VOORZITTERSCHAP VAN MEVROUW MAGDA DE GALAN, VOORZITTER

La séance plénière est ouverte à 14 h 40.

De plenaire vergadering wordt geopend om 14.40 uur.

Mme la Présidente. — Je déclare ouverte la séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du vendredi 15 mars 2002.

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van vrijdag 15 maart 2002 geopend.

EXCUSES — VERONTSCHULDIGD

Mme la Présidente. — Ont prié d'excuser leur absence : MM. Willem Draps, Eric Tomas, Didier van Eyll, Yves de Jonghe d'Ardoye d'Erp, Mme Caroline Persoons et M. Christos Doulkeridis.

Verontschuldigen zich voor hun afwezigheid : de heren Willem Draps, Eric Tomas, Didier van Eyll, Yves de Jonghe d'Ardoye d'Erp, mevrouw Caroline Persoons en de heer Christos Doulkeridis.

ACCUEIL DES MEMBRES DE LA CONFERENCE DES FACULTES DE DROIT FRANCOPHONES (organisme spécialisé de l'Agence de la Francophonie)

ONTHAAL VAN LEDEN VAN DE CONFERENTIE VAN FRANSTALIGE RECHTSFACULTEITEN (gespecialiseerde instelling van de « Agence de la Francophonie »)

Mme la Présidente. — Chers Collègues, durant l'interruption de midi nous avons eu l'honneur de recevoir, sous la présidence du professeur Delperée, les doyens de plusieurs facultés de droit francophones.

Je remercie le professeur Delperée d'avoir bien voulu, par une visite en nos locaux, montrer à ces personnalités qui viennent de différents pays, notamment de Madagascar, du Québec, du Bénin, d'Algérie, du Liban, le fonctionnement de notre Assemblée, qui peut constituer un modèle de réconciliation pour tous les pays.

Comme je le leur ai dit, nous souhaitons avant tout la paix entre les hommes, et pour les femmes car elles supportent souvent les dégâts collatéraux de la haine des hommes.

Je vous demande de bien vouloir les applaudir. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

Dames en Heren, wij hadden het grote genoegen om tijdens de middagpauze, onder de leiding van professor Delperée de decanen te mogen begroeten van de rechtsfaculteiten van universiteiten van Madagascar, Québec, Bénin, Algerije en Libanon. Hun bezoek geeft ons ook de gelegenheid om hen de werking van onze Assemblee te tonen.

Ik meen dat onze vergadering model kan staan als plaats van verzoening en verdraagzaamheid. Zoals ik er onder de middagpauze reeds de nadruk heb op gelegd, streven wij vooral naar vrede en verzoening tussen mannen en vrouwen. Deze laatsten zijn nog te vaak slachtoffer van haat en naijver tussen mannen onderling.

Dames en Heren, ik vraag u om met een hartelijk applaus de afvaardiging welkom te heten in ons halfroond. (*Applaus op alle banken.*)

QUESTIONS D'ACTUALITE

DRINGENDE VRAGEN

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

Aan de orde zijn de dringende vragen.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. JOEL RIGUELLE A M. FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, ET A M. ERIC TOMAS, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'EMPLOI, DE L'ECONOMIE, DE L'ENERGIE ET DU LOGEMENT CONCERNANT « L'ENGAGEMENT DE BRUXELLOIS DANS LA NOUVELLE SN BRUSSELS AIRLINES »

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER JOEL RIGUELLE AAN DE HEER FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK EN AAN DE HEER ERIC TOMAS, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE

REGERING, BELAST METTEWERKSTELLING, ECONOMIE, ENERGIE EN HUISVESTING, BETREFFENDE « DE AANWERVING VAN BRUSSELAARS IN DE NIEUWE LUCHTVAARTMAATSCHAPPIJ SN BRUSSELS AIRLINES »

QUESTION D'ACTUALITE JOINTE DE M. JEAN-PIERRE CORNELISSEN CONCERNANT « LA SELECTION DES PILOTES ET HOTESSES PAR LA DAT BRUSSELS AIRLINES »

TOEGEVOEGDE DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER JEAN-PIERRE CORNELISSEN BETREFFENDE « DE SELECTIE VAN DE PILOTEN EN STEWARDESSEN DOOR DAT BRUSSELS AIRLINES »

Mme la Présidente. — La parole est à M. Joël Riguelle pour poser sa question.

M. Joël Riguelle. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, chers Collègues, nous avons pu suivre le scénario tragique de la faillite de la SABENA, avec toutes les conséquences que cela implique pour de nombreux membres du personnel habitant notre région. Nous avons débattu au sein de notre Assemblée de ce problème et avons constaté que la région s'y investissait sur le plan financier et par un accompagnement post-licenciement pour un certain nombre de membres du personnel.

Aujourd'hui, la presse fait écho du réengagement d'une partie du personnel, et je constate avec une certaine inquiétude que, malgré le soutien apporté par la Région de Bruxelles-Capitale, le nombre de Bruxellois repris dans la nouvelle structure est infiniment faible, pour ne pas dire insignifiant.

Etant donné l'effort fourni par la Région de Bruxelles-Capitale, l'engagement d'un nombre si faible de Bruxellois me laisse fort inadéquat et je souhaiterais savoir si le gouvernement à l'intention de réagir à cette situation.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Jean-Pierre Cornelissen pour poser sa question jointe.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, en la matière, il est extrêmement important d'éviter les dérapages. Une très belle initiative est mise en place, à savoir assurer une pérennité à un service de compagnie aérienne belge qui, de surcroît, s'intitule *SN Brussels Airlines* — tout un programme ! — et personnellement, je tiens à ce que nous ne retombions pas dans des schémas qui sont, hélas, bien connus dans ce pays, dans le travers des dosages linguistiques, là où d'autres intérêts devraient jouer.

Mme la Présidente. — La parole est à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de

la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, chers Collègues, je n'ai évidemment pas attendu que l'un de nos honorables collègues du Parlement m'interpelle avant de réagir. En date du 7 mars dernier, j'ai donc écrit à la fois à M. Van Innis, président du Conseil d'administration de *SN Air Holding*, et à M. Rob Cuypers, président du Conseil d'administration de *SN Brussels Airlines*, afin de leur faire part de mes préoccupations en termes clairs.

Je leur ai fait savoir que, si la région avait, dès le début, soutenu l'initiative visant à disposer d'un nouveau transporteur national et souscrit immédiatement au capital à réunir, c'était dans l'optique d'une représentation équitable des différentes régions dans le personnel à recruter. Je leur ai également signalé que, sans vouloir fixer une quelconque clé de répartition ou procéder à des comptes d'apothicaire, j'apprécierais qu'il soit tenu compte de cette préoccupation dans le développement et la politique du personnel de *SN Brussels Airlines*.

J'ai envoyé copie de cette lettre à M. Kubla, afin qu'il sache que la Région bruxelloise se préoccupait comme lui de ce problème. A tout hasard, j'ai aussi envoyé copie de cette lettre à mon ami, M. Stevy Davignon.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Alain Hutchinson, secrétaire d'Etat, qui répondra en lieu et place du ministre Tomas.

M. Alain Hutchinson, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Logement. — Madame la Présidente, au nom de mon collègue, Eric Tomas, je soulignerai que ce n'est pas la première fois que la presse fait état d'éventuels déséquilibres dans le recrutement d'employés, qu'il s'agisse de la DAT ou, aujourd'hui, de la *SN Brussels Airlines*. Il n'a donc pas attendu le 6 mars pour s'inquiéter de la question que vous soulevez.

C'est ainsi que le représentant de la Région bruxelloise au conseil d'administration de la *SN Air Holding* a été chargé d'intervenir en ce sens dès le mois de janvier et qu'il a, lui-même, écrit au président du conseil d'administration de la *SN Air Holding* ainsi que de la *SN Brussels Airlines*.

Nous ne disposons pas de chiffres à ce jour mais il a été répondu à ces différentes interpellations que les procédures se feraient sans discrimination linguistique sur la base du seul critère de compétences. Les chiffres seront communiqués dès qu'ils seront disponibles. Et croyez que mon collègue Eric Tomas restera attentif à l'évolution de ce dossier important pour les Bruxellois et pour les retombées économiques qu'il génère pour notre région.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Joël Riguelle.

M. Joël Riguelle. — Madame la Présidente, je suis satisfait de l'attention que porte le gouvernement à la situation. Pour rejoindre la préoccupation de M. Cornelissen, je souhaite que vous mainteniez la pression afin que *SN Brussels Airlines* renvoie l'ascenseur à la Région bruxelloise.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de

la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — La Région bruxelloise a, au moins, gagné le nom, c'est déjà cela !

Mme la Présidente. — La parole est à M. Jean-Pierre Cornelissen.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Dans ce cas-ci, comment ne pas être au diapason avec M. Riguelle ? Il y a effectivement des intérêts très clairs pour cette compagnie. Je fais confiance au gouvernement pour qu'il reste vigilant.

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER JOS VAN ASSCHE TOT DE HEER WILLEM DRAPS, STAATSSECRETARIS BIJ HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN EN BEZOLDIGD VERVOER VAN PERSONEN BETREFFENDE « DE BOUWVERGUNNING VOOR DE UITBREIDING VAN HET EUROPEES PARLEMENT LANGS DE TRIERSTRAAT »

QUESTION D'ACTUALITE DE M. JOS VAN ASSCHE A M. WILLEM DRAPS, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES ET DU TRANSPORT REMUNERE DES PERSONNES CONCERNANT « LE PERMIS DE BATIR POUR L'EXTENSION DU PARLEMENT EUROPEEN RUE DE TREVES »

Mevrouw de Voorzitter. — De heer Jos Van Assche heeft het woord voor het stellen van de vraag.

De heer Jos Van Assche. — Mevrouw de Voorzitter, Mijnheer de Minister-President, Collega's, er werd een vergunningsaanvraag ingediend voor een stedenbouwkundig attest voor de gebouwen D4 en D5 aan de Trierstraat aan beide zijden van het vroegere Leopoldstation. Die vergunningsaanvraag werd ingediend voordat een stedenbouwkundig attest werd uitgereikt en de bevoegde gemachtigde ambtenaar weigerde dan ook die vergunning te verlenen.

Intussen heeft de regering rond Kerstmis een compromis gevonden waarbij de SEL — Société Espace Léopold — een nieuwe kans werd gegeven. De maatschappij kreeg 60 dagen de tijd om opnieuw een vergunningsaanvraag in te dienen. Dat is gebeurd binnen de termijn. Die vergunning zou naast 40.000 vierkante meter kantoren bijkomend voorzien in 38.000 vierkante meter woonruimte, waarbij gedeelten van het oude Leopoldstation worden geïntegreerd. Dat is inderdaad allemaal opgenomen in het voorstel dat thans voor goedkeuring voorligt. Er wordt zelfs in 42.000 vierkante meter woonruimte voorzien.

Toch blijf ik met een aantal vragen zitten. Zo kan het Europees Parlement een « *permis modificatif* » indienen. Is dat een wijzigende of gewijzigde vergunning ? Daar hebben we het raden naar.

Is het overigens niet eigenaardig dat die mogelijkheid wordt gecreëerd en is die wel juridisch correct ? Immers, de oorspronkelijke vergunning zal dan op naam staan van de NV Promotion Léopold, terwijl de gewijzigde of wijzigende vergunning het Europees Parlement als bouwheer zal aangeven.

Graag vernam ik of met een dergelijke procedure de deur niet wagenwijd wordt opengezet om de hele gang van zaken met vrij veel succes juridisch aan te vechten ?

Mevrouw de Voorzitter. — De heer François-Xavier de Donnea, Minister-President, heeft het woord namens de heer Draps.

De heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek. — Mevrouw de Voorzitter, Dames en Heren, de stedenbouwkundige vergunning werd door de Brusselse hoofdstedelijke regering toegekend tijdens de vergadering van 7 maart 2002. Van die beslissing werd op 8 maart 2002 kennis gegeven.

Er bestaat geen oorspronkelijke stedenbouwkundige vergunning. De vergunning van 7 maart 2002 is de enige die werd uitgereikt.

De NV Promotion Léopold is de titularis van de stedenbouwkundige vergunning. Het is die NV die tot nu toe de bouwheer is. Het Europees Parlement is de waarschijnlijke toekomstige gebruiker.

Er werd in het bijzonder over gewaakt dat de vergunning volkomen in overeenstemming zou zijn met de vigerende wetten en reglementen. De kans op slagen van een eventueel juridisch beroep werd alzo tot een minimum herleid en dit, des te meer daar de gemeente betrokken werd bij de onderhandelingen die geresulteerd hebben in de overeenkomst aangaande de woningcompensaties, die trouwens zeer belangrijk zijn.

Mevrouw de Voorzitter. — De heer Jos Van Assche heeft het woord voor een repliek.

De heer Jos Van Assche. — Mijnheer de Minister-President, als ik het goed begrepen heb, heeft de regering zich ingedekt door de gemeente Elsene mee in het bad te nemen. Bij eventuele geschillen zal die gemeente mee voor de gerechtskosten opdraaien. Daaruit leid ik af dat de regering zich toch aan een beroepsprocedure verwacht.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. ALAIN DAEMS A MM. JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ETL'AIDE MEDICALE URGENTE, ET WILLEM DRAPS, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES ET DU TRANSPORT REMUNERE DES PERSONNES CONCERNANT « L'EXPULSION D'HABITANTS DE L'ILOT FONSNY »

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER ALAIN DAEMS AAN DE HEREN JOS CHABERT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERVOER, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP EN WILLEM DRAPS, STAATSSECRETARIS BIJ HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN EN

**BEZOLDIGD VERVOER VAN PERSONEN BETREFFENDE
« DE UITZETTING VAN BEWONERS VAN HET HUIZEN-
BLOK FONSNY »**

**QUESTION D'ACTUALITE JOINTE DE M. MOHAMED
AZZOUZI CONCERNANT « LES PROJETS DE
REAMENAGEMENT DE LA RUE D'ANGLETERRE A
SAINT-GILLES »**

**TOEGEVOEGDE DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER
MOHAMEDAZZOUZI BETREFFENDE « DE PROJECTEN
VOOR DE HERAANLEG VAN DE ENGELANDSTRAAT IN
SINT-GILLIS »**

Mme la Présidente. — La parole est à M. Alain Daems pour poser sa question.

M. Alain Daems. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, j'ai grand plaisir à vous voir ici et à vous poser une question, comme je l'ai déjà fait le 20 décembre dernier, à laquelle la réponse m'avait été fournie par M. Draps.

Sur l'îlot-C du PPAS Fonsny, tous les projets semblent à l'arrêt. Il n'existe aucune demande de permis de démolition ni de bâtir. Pourtant, certains habitants sont, depuis plusieurs mois, menacés d'expulsion à la suite d'un jugement rendu sur leur occupation des lieux sans titre ni droit.

La région elle-même, et non pas la SA Bruxelles Midi, laquelle agit parfois pour le compte de la région dans cet îlot, serait éventuellement acheteuse du 13 rue d'Angleterre, mais exigerait, par l'intermédiaire de son avocat — lequel est aussi l'avocat de la vendeuse — que le bâtiment soit vide avant l'achat. Cette exigence de la part de la région semble particulièrement étonnante, pour ne pas dire absurde. En effet, d'une part, aucune demande de permis n'a été déposée auprès de la commune de Saint-Gilles et, d'autre part, il y a encore, dans tout l'îlot, promis selon le PPAS à la démolition et à la reconstruction, une septantaine d'habitants, de commerces, de propriétaires. En conséquence, nous ne comprenons pas la raison de procéder dans l'urgence à des expulsions.

Enfin, les habitants ont pris un engagement renouvelé à plusieurs reprises publiquement et dans des courriers à la région ou la SA Bruxelles-Midi, de vider les lieux spontanément avant le commencement des travaux et donc, à ne pas faire obstacle à un développement urbanistique éventuel, si tant est qu'il doive voir le jour, avant qu'eux-mêmes aient décidé d'occuper d'autres espaces ou d'exercer leurs activités ailleurs.

Ma question est donc la suivante.

Monsieur le Ministre, la région exige-t-elle, avant d'acheter, que le bâtiment soit vide ? Dans l'affirmative, quelles en sont les justifications raisonnables. Pour l'instant, il me semble qu'elles font défaut.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Mohamed Azzouzi pour poser sa question jointe.

M. Mohamed Azzouzi. — Madame la Présidente, la question avait déjà été abordée ce matin puisque nous avons évoqué le problème des squatteurs de la rue d'Angleterre.

Pour rappel, les occupants des numéros 11 et 13 de la rue d'Angleterre sont aujourd'hui menacés d'expulsion. La région est directement ou indirectement impliquée dans la procédure du fait de son rôle dans le réaménagement du quartier de la gare du Midi.

J'aimerais rappeler quelques priorités au nom du groupe socialiste dans ce domaine. Tout d'abord, nous sommes favorables à la réalisation rapide du projet de réaménagement du quartier Midi.

Il est essentiel que les impératifs sociaux en matière de relogement des habitants, de revitalisation et de survie de ce quartier soient pris en compte lors des travaux. Pour rappel, des moyens ont déjà été mis en œuvre à cette fin, dès 1995, par les autorités communales notamment en chargeant la société mixte Bruxelles-Midi de la gestion du projet de réaménagement.

Je rappelle que cette société était également chargée de s'occuper du relogement des habitants du quartier.

Je souhaiterais tout d'abord interroger le ministre sur l'état d'avancement du programme de relogement des habitants. Combien de locataires doivent-ils encore être relogés ? Où en sont les expropriations des propriétaires ? Dans quel bloc ces opérations d'expropriation doivent-elles encore avoir lieu ?

Pour en revenir à l'occupation des maisons vides du quartier, le groupe socialiste est conscient des problèmes qui peuvent survenir, surtout au niveau de la responsabilité juridique de la région et de la commune.

Je voudrais connaître les échéances des démolitions, savoir si des permis ont été demandés. Si aucun permis de démolition n'a encore été demandé, comptez-vous introduire une demande groupée pour l'ensemble des permis d'urbanisme englobant les permis de démolition et de reconstruction, afin que les maisons démolies ne laissent pas place à des terrains vides durant de longues années.

Enfin, au cas où un permis de démolition n'a pas encore été octroyé, peut-on trouver une solution afin de permettre aux squatteurs d'utiliser les locaux jusqu'au moment de leur démolition.

Je vous remercie déjà des réponses que vous allez m'apporter.

Mme la Présidente. — La parole est à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président au nom de M. Jos Chabert.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, ces questions d'actualité se complètent.

Tout d'abord, il convient de relever que le projet urbanistique sur l'îlot C n'est aucunement à l'arrêt. En effet, un permis de démolir couvrant tout cet îlot a été accordé à la société anonyme Bruxelles-Midi et il sera mis en œuvre dans les semaines à venir.

Ensuite, il convient de différencier les habitants du quartier, d'une part, et les squatteurs, d'autre part, qui, violant la propriété d'autrui en jouissant délibérément.

Pour rappel, le numéro 11 de la rue d'Angleterre avait été utilisé par effraction par les mêmes squatteurs récidivistes qui occupent aujourd'hui le numéro 13. La région qui s'est portée acquéreur de cet immeuble est en contact avec les propriétaires actuels qui lui ont demandé de porter plainte pour occupation illicite. Le jugement exigeant l'expulsion d'office des squatteurs a été signifié récemment. Néanmoins, la SA Bruxelles-Midi a reçu mission de prendre contact avec les occupants de l'immeuble en question, afin de leur permettre une occupation précaire jusqu'au début des travaux de démolition.

En ce qui concerne les habitants légaux et la mission de relogement de la SA Bruxelles-Midi, il convient de rappeler que tous les habitants de l'îlot B ont été relogés, non seulement avec une aide matérielle, mais également avec une aide financière.

En ce qui concerne les habitants de l'îlot C, la SA Bruxelles-Midi est déjà propriétaire d'un tiers du bâtiment dont les propriétaires sont relogés aux mêmes conditions.

Pour le reste, les tractations se poursuivent afin d'acquérir les immeubles de ce même îlot. Pour éviter les drames sociaux qui ont pu se dérouler dans le passé, dans le quartier Nord, la SA Bruxelles-Midi a procédé et procède encore à l'acquisition des immeubles et au relogement échelonné des habitants.

Afin de ne pas créer une situation peu favorable aux habitants voisins — tels des problèmes de sécurité ou de salubrité — la SA Bruxelles-Midi ne procède pas à une démolition chaque fois qu'elle acquiert un immeuble isolé mais préfère procéder à des démolitions de blocs d'immeubles.

Pour ces mêmes raisons de sécurité et du fait de la responsabilité de la région, cette dernière ne peut prendre le risque de laisser des immeubles squattés.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Alain Daems.

M. Alain Daems. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, vous avez dit qu'ordre avait été donné aux gestionnaires de la SA Bruxelles-Midi de prendre contact avec les occupants actuels afin d'examiner les termes d'une occupation précaire.

Pouvez-vous me donner la date de cette injonction et m'en communiquer les termes ? Car dans un article paru hier dans le journal « Le Soir », M. Van Grembergen prétendait le contraire, or il est président de la SA Bruxelles-Midi.

Par ailleurs, vous dites que le permis de démolition sera mis en œuvre dans quelques semaines. Vous avez précisé dans votre réponse que les acquisitions se poursuivaient et que la SA Bruxelles-Midi ne raserait tout l'îlot qu'au moment où elles seraient conclues. Vous connaissez comme moi le délai nécessaire pour réaliser et acter des acquisitions. Il me semble donc que ce délai de quelques semaines risque d'être plus long que prévu.

Je vous demande, dès lors, de prendre en considération l'engagement solennel des personnes qui occupent les lieux de partir avant la démolition, ce qui n'a pas — je suppose que vous serez d'accord avec moi — un caractère d'urgence absolue.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Mohamed Azzouzi.

M. Mohamed Azzouzi. — Madame la Présidente, je rejoins les questions posées par M. Alain Daems et je ne reviendrai donc pas sur mes interrogations.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, on n'oblige personne à partir avant le début des travaux de démolition : même ceux qui sont illégalement présents dans un bâtiment ne devront partir qu'à ce moment-là.

**QUESTION D'ACTUALITE DE MME GENEVIEVE MEUNIER
A M. JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT
DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE
DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE LA
LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE
URGENTE CONCERNANT « LA DENOMINATION D'UNE
NOUVELLE STATION DE METRO EDDY MERCKX »**

**DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW GENEVIEVE
MEUNIER AAN DE HEER JOS CHABERT, MINISTER VAN
DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING,
BE-LAST MET OPENBARE WERKEN, VERVOER, BRAND-
BESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP BE-
TREFFENDE « EDDY MERCKX ALS NAAM VAN EEN
NIEUW METROSTATION »**

**QUESTION D'ACTUALITE JOINTE DE M. MICHEL
LEMAIRE CONCERNANT « LA DENOMINATION D'UNE
NOUVELLE STATION DE METRO »**

**TOEGEVOEGDE DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER
MICHELLEMAIRE BETREFFENDE « DE NAAM VAN EEN
NIEUW METROSTATION »**

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Geneviève Meunier pour poser sa question.

Mme Geneviève Meunier. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, nous avons lu dans la presse, cette semaine, que M. Chabert avait décidé de changer le nom d'une nouvelle station de métro à Anderlecht et que l'on passerait donc de Maurice Carême à Eddy Merckx.

La proposition de changement de dénomination de cette station ne nous pose pas de gros problèmes. Notre groupe a toujours été le défenseur de la « petite Reine » à Bruxelles. C'est donc un symbole important de choisir le nom d'un grand champion cycliste belge. Nous espérons surtout, Monsieur Chabert, que par cet acte symbolique très fort, vous allez enfin donner une nouvelle impulsion à la politique cycliste à Bruxelles, qui reste en rade depuis 10 ans.

J'espère que vous allez enfin joindre l'acte à la parole et que, pour cette station de métro, vous allez permettre une intermodalité entre le vélo et le métro.

Je vous pose donc la question suivante. Avez-vous prévu pour cette station de métro, des parkings vélos et un accès facile pour les vélos aux rames de métro ?

Autre petite suggestion : si vous avez réellement décidé de « mettre le braquet » sur la politique cycliste à Bruxelles, je pourrais vous suggérer, au lieu de parler d'itinéraire régional 1, 2 ou 3 de donner les noms de Criquelion, de Lucien Van Impe, de Pino Cerami. Ce serait beaucoup plus parlant !

Quant au fond, je voudrais poser une question. Qui décide du nom des nouvelles stations de métro ?

Je suis étonnée de constater que le ministre des Transports décide seul du nom des nouvelles stations de métro.

En lisant la presse de cette semaine, j'ai cru comprendre qu'il n'y a pas eu de délibération en Conseil des ministres. J'ai pu comprendre aussi qu'une commission spécialisée était chargée de donner des avis et certains m'ont appris qu'une loi empêchait d'utiliser le nom d'une personne en vie. Je souhaiterais en savoir plus à ce sujet.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Michel Lemaire.

M. Michel Lemaire. — Nous savons tous que M. Chabert est l'ami des footballeurs, des cyclistes, des colombophiles, bref, l'ami de tout le monde. L'ami public. Mais je suis d'un avis un peu différent : je crois qu'il n'est pas toujours bon de défier les gens de leur vivant. On a connu notamment le « stade Fallon » à Woluwe Saint-Lambert. Et puis, le jour malheureux où le PSC a été renvoyé dans l'opposition, on avait rebaptisé le Stade Fallon en stade communal. Quand les gens arrivaient devant le stade communal, ils cherchaient le stade Fallon. Tout cela était un peu ridicule. On a, rarement d'ailleurs, défié les gens de leur vivant, il y a très peu de cas, à part la « route Chabert » que tout le monde connaît. Pour le reste, cela n'est pas arrivé très très fréquemment. Il a bien sûr le « bouledrome » Picqué mais cela ne vaut pas la peine qu'on en parle.

Cela dit, il est vrai que j'ai partagé la grande émotion de milliers de Bruxellois qui ont pédalé devant leur poste de télé pendant des années. J'ai une grande sympathie pour Eddy Merckx avec lequel j'ai joué au football. Ceci dit, le dossier me rappelle Alcazar et Tapioca pour ceux qui ont un peu de culture ...

Plus sérieusement, ne serait-il pas possible de trouver un autre endroit ? Permettez-moi de rendre un autre hommage à cet autre immense champion que fut Maurice Carême qui, selon Hervé Hasquin, notre « réfugié » politique le plus célèbre et auteur d'un dictionnaire d'histoire de Belgique, est considéré comme le champion des poètes belges. Il a d'ailleurs été élu prince en poésie. Je trouve quand même que l'on ne peut pas faire le bonheur ou la postérité de quelqu'un au détriment de quelqu'un d'autre.

Très sérieusement, je trouve que Maurice Carême mérite bien de garder tous les honneurs qu'il a eus. M. André avait envisagé un moment de créer un vélodrome, un palais du Heysel. Envisagez-

vous de créer encore quelque chose de neuf ? Je trouve assez malheureux d'avoir l'impression de sanctionner quelqu'un qui a quand même énormément fait pour la poésie belge. Vous n'allez quand même pas en faire un problème communautaire, n'est-ce pas ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Jos Chabert, ministre.

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Je voudrais dire à Mme Meunier que, bien entendu, comme ce sera la station Eddy Merckx, les possibilités de stationnement pour vélos doivent être prévues aux abords de cette station de métro. Je suis très heureux d'avoir eu votre soutien en la matière. D'ailleurs, cela ne sera pas uniquement le cas pour la station Eddy Merckx, ce sera pour toutes les stations.

A cet effet, un programme d'investissement est en cours de réalisation, et l'installation de parkings pour vélos vient d'être finalisée à toutes les stations sur le territoire de la commune de Molenbeek-Saint-Jean.

En ce qui concerne plus particulièrement la station « Eddy Merckx », je peux vous informer que l'on prévoit la réalisation de 16 parkings couverts.

A cela s'ajoute encore la remise spéciale d'un vélo tout à fait exceptionnel, à savoir celui avec lequel Eddy Merckx a amélioré le record mondial de l'heure à Mexico en 1972.

Ces parkings pour vélos seront réalisés pendant la phase de finalisation de la station.

Vous me posez également des questions quant à la procédure. Cela a toujours été le ministre du Transport qui arrêtait les noms des stations de métro. Il s'est basé sur une proposition de la STIB. Cependant, cela ne signifiait pas que le ministre devait s'en tenir strictement à cette proposition.

D'ailleurs, c'était déjà le cas quand j'étais ministre des Transports au national, nous avons pratiquement baptisé toutes les stations de Bruxelles et si vous voyez tous les noms qui ont été donnés, il n'a jamais été question de prédilection pour l'une ou l'autre communauté.

Le 26 janvier 1996, la STIB avait transmis ses propositions pour les nouvelles stations de métro sur les lignes 1B et 2.

La STIB proposait alors les dénominations suivantes pour la ligne 1B :

- La Roue — Het Rad
- CERIA — COOVI
- Maurice Carême
- Erasme — Erasmus

Et pour le prolongement de la ligne 2 :

— Birmingham (c'est-à-dire, la station qui sera construite derrière la station Clémenceau déjà existante).

Mon prédécesseur Hasquin avait repris en grande lignes cette proposition, mais pas tout à fait puisqu'il avait remplacé Birmingham par Delacroix et Erasme-Erasmus par H.-Erasme.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — C'était la STIB qui l'avait demandé, je vous le signale.

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — L'administration m'a récemment fait savoir qu'il était urgent d'arrêter les dénominations définitives des quatre stations sur la ligne 1B car il fallait entamer les préparatifs techniques c'est-à-dire les impressions, etc.

J'ai donc pris l'initiative d'actualiser les dénominations. Entre-temps ... Eddy Merckx avait été consacré sportif du siècle !

J'ai communiqué la décision suivante à la STIB :

— La dénomination pour la Roue — Het Rad reste inchangée. Ce lieu est connu de tous et convient dès lors parfaitement.

— J'ai également décidé, en concertation avec mes collègues Tomas et Vanhengel, de confirmer la dénomination CERIA — COOVI, que tout le monde connaît.

— Pour la troisième station, j'ai donné préférence à la dénomination Eddy Merckx. Cela n'enlève évidemment rien à la grande valeur du poète Maurice Carême. Mais un boulevard, une école et un mausolée portent déjà son nom.

Nous ne l'oublions donc pas. Ici, je fais appel à votre grande imagination et je vais voir où sont les esprits rapides. Etant donné qu'Eddy Merckx a également noué à coup sûr des liens étroits avec la commune d'Anderlecht, il m'a semblé opportun de donner à notre « chou de Bruxelles » une station de métro à cet endroit.

— Pour ce qui est du terminus, j'ai décidé de confirmer la proposition de la STIB, c'est-à-dire, Erasme — Erasmus.

Enfin, je voudrais vous lire un très bref poème de Maurice Carême que j'ai trouvé, qui est très beau et qui confirme notre philosophie à tous au sein de cette assemblée. En outre, comme il est brabançon et wallon — il est né à Wavre —, il a dit :

*Brabant de cœur wallon,
Au visage latin,
Mais à l'âme tournée vers
Le Nord légendaire.*

Il a donc jeté le pont entre le Nord et le Sud ...

Donc, ce n'était surtout pas dirigé contre M. Carême, que du contraire !

M. Michel Lemaire. — Ce qui est extraordinaire avec vous, Monsieur Chabert, c'est que rien ne se perd. Il n'y a pas de déchets.

Mme Geneviève Meunier. — Je suis quand même étonnée que ce soit le ministre seul, qui, en toute subjectivité, puisse décider du nom des stations de métro. D'une part, j'ai entendu dire par d'honorables membres de cette assemblée qu'il y avait une commission de toponymie qui était compétente, qu'une loi fédérale interdirait d'utiliser le nom de personnes vivantes et d'autre part, qu'il faudrait demander l'avis des communes. Est-il d'usage depuis des années que ce soit la prérogative exclusive du ministre des Transports.

Dans ce cas, est-ce basé sur un règlement ? Est-ce dans le contrat de gestion de la STIB ? Ne devrions-nous pas déposer une proposition d'ordonnance afin que le Parlement puisse avoir son mot à dire ? Nous y réfléchissons.

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Non, cela a toujours été le privilège du ministre. C'est une des rares décisions qu'il peut prendre seul ! Mais je vous l'ai dit : je me suis concerté avec MM. Tomas et Vanhengel sur des domaines qui sont de leurs compétences, à savoir le problème de CERIA-COOVI. Je les ai consultés et ils étaient d'accord.

Quant aux personnes encore en vie, il y a déjà en France : le stade Eddy Merckx. Le Roi Albert II a déjà une belle avenue qui prolonge le boulevard Jacquain. Il faut que ceux qui sont choisis puissent encore en profiter quelques années.

M. Michel Lemaire. — Est-ce que vous allez appeler la station « Eddy Merckx » ou « Baron Eddy Merckx » ?

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — La question ne se pose pas. Cela a été concerté avec l'intéressé. C'est la station « Eddy Merckx ». C'est comme cela que nous le connaissons tous, dans les deux langues nationales.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. BENOIT CEREXHE A M. FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE CONCERNANT « LE RESULTAT D'UNE ETUDE SUR L'ELECTION DIRECTE DES BOURGMESTRES »

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER BENOIT CEREXHE AAN DE HEER FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK BETREFFENDE « HET RESULTAAT VAN EEN STUDIE OVER DE RECHTSTREEKSE VERKIEZING VAN DE BURGEMEESTERS »

Mme la Présidente. — La parole est à M. Benoît Cerexhe pour poser sa question.

M. Benoît Cerexhe. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, vous avez commandité il y a quelques semaines une étude auprès des facultés universitaires de Louvain sur l'élection directe du bourgmestre; je suppose que l'on en discutera dans les prochaines semaines ou les prochains mois, soit au sein du groupe qui sera présidé par Mme De Galan soit au sein de la fameuse COSTA ou COREE bruxelloise.

Avant le début de ces travaux, je souhaiterais vous interroger sur la faisabilité juridique d'une modification du système actuellement en vigueur. J'ai eu connaissance des hypothèses du professeur Delperée, à savoir l'élection directe, l'élection médiata — ou la désignation, comme cela se passe à l'heure actuelle.

Comme vous le savez, la loi de juillet 2001 qui transfère un certain nombre de compétences, notamment la régionalisation de la loi communale, prévoit pour la Région bruxelloise une réserve visée aux articles 279 et 280 de la loi communale, lesquels font eux-mêmes référence aux articles 13 et 16 de cette loi communale : l'article 13 vise le mode actuel de désignation du bourgmestre. On ne pourrait donc, apparemment, pas modifier ces dispositions en Région bruxelloise, ce qui a fait dire, à l'époque, au professeur Delperée, qu'il y avait une « fossilisation » des dispositions communales en Région bruxelloise.

J'aurais voulu savoir si vous avez trouvé une solution à ce problème; s'il faut passer par une modification au niveau fédéral; si dans cette dernière hypothèse, vous avez pris des contacts ou entamé des démarches au niveau fédéral pour une modification de la loi — loi ordinaire ou spéciale; et dans quel délai vous pensez aboutir à une solution.

Mme la Présidente. — La parole est à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Je remercie l'honorable membre pour sa question.

Il est en effet envisagé, dans le cadre de la régionalisation de la loi communale, une modification du système de désignation du bourgmestre, non seulement à Bruxelles mais aussi en Flandre et en Wallonie. Je pense qu'une large majorité de concitoyens est favorable à un changement du système actuel, bien qu'il puisse y avoir des divergences de vues sur la nature exacte de ce changement.

On a constaté en effet que l'article 279 nouveau de la nouvelle loi communale fait référence à deux autres dispositions de la nouvelle loi communale, à savoir l'article 13 qui fixe les règles de désignation du bourgmestre et l'article 16 qui détermine le nombre d'échevins par commune.

De plus, figure dans l'article 279, la référence à la mécanique figurant dans l'article 15, à savoir l'élection des échevins par le conseil communal.

Si, à première lecture, les références indiquées dans l'article 179 nouveau semblent figer la Région de Bruxelles-Capitale dans le système actuel, il appert de l'article 6, VIII, de la loi spéciale que le législateur a entendu expressément confier des pouvoirs à la Région de Bruxelles-Capitale à l'instar de ceux qu'ils conféraient parallèlement aux deux autres régions.

Il conviendra, dès lors, de donner un effet utile à la fois au principe d'autonomie régionale et à la règle de la protection de la minorité flamande, contenue dans l'article 279 de la nouvelle loi communale.

Il ne me semble pas nécessaire, dans cette optique, de réformer les textes issus de la loi spéciale. Il convient simplement d'admettre qu'il est impossible de modifier l'esprit de l'article 279 nouveau ou de le rendre inopérant.

J'ai consulté d'excellents juristes à ce sujet et je pense qu'un système existe qui permet à la fois de veiller à ce que le bourgmestre échoit à la liste qui aura remporté les élections, tout en veillant à ce qu'il ait une majorité solide, et sans compromettre l'économie de l'échevin flamand. Je réserverai mes idées en la matière à la COREE.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Benoît Cerexhe.

M. Benoît Cerexhe. — Monsieur le Ministre-Président, ma question n'était pas de vous demander de vous prononcer sur tel ou tel type de système et celui que vous privilégiez. Elle visait simplement à savoir s'il était faisable juridiquement de modifier le système qui existe à l'heure actuelle en Région bruxelloise. D'après ce que j'ai lu, le professeur Delperée considère que ce n'est pas possible, vu les articles 279 et 280 qui font référence aux dispositions dont vous avez parlé.

D'après ce que j'entends aujourd'hui, vous avez, après consultation d'autres juristes que le professeur Delperée, une interprétation différente de ces textes.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Il y a moyen de rencontrer l'objectif que je viens de rappeler — et que je formule à titre personnel et pas au nom du gouvernement — sans devoir faire voter de nouvelles dispositions légales et sans rouvrir une négociation au niveau fédéral. J'ai consulté d'autres juristes, mais aussi le professeur Delperée. Nous sommes arrivés à un accord sur un mécanisme qui paraît tenir la route.

M. Benoît Cerexhe. — Je suis assez sceptique par rapport à la littérature que j'ai lue sur le sujet au cours de ces dernières semaines.

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER JOHAN DEMOLAAN DE HEER FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK BETREFFENDE « DE RECENTE GEBEURTENISSEN IN SINT-AGATHA-BERCHEM »

QUESTION D'ACTUALITE DE M. JOHAN DEMOL A M. FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE CONCERANT « LES RECENTS EVENEMENTS A BERCHEM-SAINT-AGATHE »

Mevrouw de Voorzitter. — De heer Johan Demol heeft het woord voor het stellen van de vraag.

De heer Johan Demol. — Mevrouw de Voorzitter, Mijnheer de Minister-President, Collega's, begin deze week is in Sint-Agatha-Berchem een vrouw overleden door angst, omdat ze samen met haar dochters geterroriseerd en belaagd werd door een lokale bende. Nochtans wordt die gemeente als een van de rustigste in heel Brussel beschouwd. Ze had wel de politie opgeroepen, maar die kwam niet ter plaatse. Moet ik er nog aan herinneren dat dit na Antwerpen het tweede geval is na die, o zo prachtige, politiehervorming waar iedere partij in het halfroond zo enthousiast over was ? Eigenlijk hebben jullie, Dames en Heren van de meerderheid, dat overlijden op jullie geweten.

Het feit is dat de dame overleden is. De buurtbewoners klaagden er nochtans al maanden steen en been over dat ze werden bedreigd door een brutale migrantenbende, maar daar werd nooit iets aan gedaan.

Op 21 februari jongstleden hebben we hier nog een debat gewijd aan het bendebeleid. Zoals gebruikelijk in het halfroond bewierrookten de leden van de meerderheid mekaar, omdat het allemaal zo prachtig was en ze het allemaal toch zo goed deden. Wanneer de oppositie een kritische noot liet horen, werd daar zelfs geen antwoord op gegeven. Ik maak er iedere waarnemer op attent dat het hier niet om Moskou 1980 gaat, maar wel Brussel anno 2002. Er werd toen beweerd dat het bendebeleid een modelbeleid was voor alle andere gewesten. Blijkbaar werkt het model niet zo goed en is het nodig het bij te schaven.

Vandaar mijn vraag. Wat bent u van plan, Mijnheer de Minister-President, om opnieuw rust in Brussel te brengen, een stad die alsmaar vaker wordt geterroriseerd door bendes ? De cijfers liegen er niet om : in 1991 waren er 21 bendes; in 2001 zijn het er al 86 en in 2002 valt er een dode. Wat wordt het vervolg ?

Graag vernam ik dus wat uw voornemens voor de toekomst zijn, Mijnheer de Minister-President ?

Mevrouw de Voorzitter. — Mijnheer Demol, ik heb u gezegd dat uw actualiteitsvraag neutraal moest zijn.

De heer Johan Demol. — Ze is neutraal, Mevrouw de Voorzitter.

Mevrouw de Voorzitter. — U bent buiten de geoorloofde pa- den gegaan.

Minister-President François-Xavier de Donnea heeft het woord.

De heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek. — Mevrouw de Voorzitter, ik betreur natuurlijk de onaanvaardbare en tragische gebeurtenissen in Sint-Agatha-Berchem.

Mme Marguerite Bastien. — Madame la Présidente, je voudrais intervenir !

Mme la Présidente. — Vous n'avez pas la parole !

Mme Marguerite Bastien. — Mais lui Demol l'avait, librement.

Mme la Présidente. — Madame Bastien, — premier rappel à l'ordre — vous n'avez pas la parole.

Mme Marguerite Bastien. — Votre remarque est inacceptable !

Mme la Présidente. — Ma remarque est acceptable. C'est celle de la présidente. Elle a été communiquée aux groupes.

La parole est à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Je ne peux que déplorer et condamner les événements tragiques, scandaleux et inacceptables qui se sont produits à Berchem-Saint-Agathe, mais je suis forcé de dire que les comportements criminels des individus mis en cause dans cette commune relèvent des compétences des services d'ordre et de l'appareil judiciaire.

De maatregelen van de Brusselse regering zijn preventief en zijn bijgevolg niet gericht op gewelddadige jonge delinquenten die bij herhaling in de fout gaan en die naar mijn mening opgesloten zouden moeten worden.

Ik hoop dat de maatregelen die de federale regering heeft genomen ingevolge het in gebreke blijven van de gemeenschappen, het mogelijk zullen maken om jonge recidivistische delinquenten efficiënt op te sluiten en van de straat te halen. Dat is niet de bevoegdheid van het gewest.

Mevrouw de Voorzitter. — De heer Johan Demol heeft het woord voor een repliek.

De heer Johan Demol. — Mevrouw de Voorzitter, ik betreur zoals de Minister-President dat het gewest geen enkele bevoegdheid heeft op het gebied van veiligheid.

Mijns inziens is het dan ook niet meer nuttig om nog miljarden te investeren in preventie. Zij eigen partijgenoot, minister van Binnenlandse Zaken, de heer Antoine Duquesne, heeft toegegeven dat de preventiecontracten tot niets hebben geleid. Daar ik denk dat we zeker spaarzaam moeten zijn, heb ik de volgende vraag : is het niet aangewezen om de preventiecontracten af te schaffen ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, je m'inscris en faux contre ces déclarations démagogiques. Il est clair qu'aucun système de prévention ne peut empêcher toute violence, toute délinquance dans aucun système social ayant existé ou existant dans le monde.

Cela dit, les objectifs de la politique de prévention de la région s'attaquent aux causes fondamentales de la délinquance juvénile, notamment au décrochage scolaire. Je pense que c'est surtout à ce niveau-là qu'il faut agir et c'est ce que nous faisons. Il est indéniable qu'une fois que les jeunes ont décroché, malheureusement ce sont les services de police, les services judiciaires qui doivent s'en occuper.

INTERPELLATIONS

INTERPELLATIES

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle la suite des interpellations.

Aan de orde is het vervolg van de interpellaties.

INTERPELLATION DE MME BEATRICE FRAITEUR A MM. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA PROPRIETE PUBLIQUE ET DU COMMERCE EXTERIEUR, ET ALAIN HUTCHINSON, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DU LOGEMENT ET DE L'ENERGIE, CONCERNANT « LE PLAN REGIONAL DE LUTTE CONTRE LA PRODUCTION DE CO₂ ET LE RESPECT DU PROTOCOLE DE KYOTO »

Discussion

INTERPELLATIE VAN MEVROUW BEATRICE FRAITEUR TOT DE HEREN DIDIER GOSUIN, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET LEEFMILIEU EN WATERBELEID, NATURBEHOUD, OPENBARE NETHEID EN BUITENLANDSE HANDEL, EN ALAIN HUTCHINSON, STAATSSECRETARIS VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET HUISVESTING EN ENERGIE, BETREFFENDE « HET GEWESTELIJK PLAN TER BESTRIJDING VAN DE CO₂-PRODUCTIE EN DE EERBIEDIGING VAN HET PROTOCOL VAN KYOTO »

Bespreking

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Béatrice Fraiteur pour développer son interpellation.

Mme Béatrice Fraiteur. — Madame la Présidente, Messieurs les Ministres, chers Collègues, j'ai déjà eu l'opportunité d'interroger le ministre à de multiples reprises sur le protocole de Kyoto. A la fin du mois de février, j'ai enfin pu défendre ma proposition de résolution afférente au plan régional pour atteindre les objectifs définis dans le protocole de Kyoto. L'analyse de cette proposition de résolution, qui a pourtant été déposée il y a presque un an, en mai 2001, a été finalement suspendue. En effet, le plan régional attendu depuis des lustres était enfin arrivé à maturation. Le ministre Gosuin a même été jusqu'à le feuilleter en commission de l'Environnement, mais sans permettre à ce jour aux commissaires d'y jeter un coup d'œil. Or, à force de retarder toute action, on risque de rendre les objectifs de Kyoto tout à fait inaccessibles.

Quelle n'a pas été ma déception de constater que si le ministre fédéral, M. Deleuze, a bel et bien communiqué son Plan « climat », le Plan régional bruxellois, lui, reste toujours ...

(M. Jan Béghin, Premier Vice-Président, remplace Mme Magda De Galan, Présidente, au fauteuil présidentiel.)

(De heer Jan Béghin, Eerste Ondervoorzitter, vervangt Mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, in de voorzitterszetel.)

... dans les limbes. Pourquoi la Région bruxelloise n'aurait-elle pas pu agir avec la même diligence que la Région wallonne ? Pourquoi est-on obligé, non seulement d'attendre les « instructions » du fédéral, mais en plus d'être en retard sur celui-ci ? Finalement, le ministre de l'Environnement a été plus prolixe dans son exposé à la presse que dans les explications données au Parlement. Là au moins, il a dit qu'il avait projeté 35 prescriptions différentes dans son Plan régional. Nous ignorons cependant toujours quand M. le ministre de l'Environnement nous présentera ce plan.

Peut-être aujourd'hui ?

Par ailleurs, il serait utile pour les parlementaires de connaître l'état des contacts entre le ministre de l'Environnement et ses collègues, dont le ministre de l'Energie. En effet, dans les quelques éléments déjà dévoilés du Plan régional, on doit constater que nombre de mesures proposées échappent à la compétence du ministre de l'Environnement. Prenons par exemple les économies d'énergie, qui sont de la compétence de M. Hutchinson, ou encore l'isolation thermique des bâtiments, qui est de la compétence de M. Draps.

Avant d'aborder les interrogations relatives à la mise en œuvre concrète du plan Kyoto, je voudrais vous rappeler quelques-uns des tenants et aboutissants. L'échec de la Conférence de La Haye puis le succès très relatif de celle de Marrakech, s'ils sont particulièrement regrettables pour la Belgique et l'Europe en général, sont désastreux pour les pays pauvres. J'ai condamné l'attitude des USA, qui a été particulièrement déplorable dans ce dossier. En effet, en cette matière comme dans d'autres, une action globale de tous les pays du monde s'imposait et s'impose toujours. Certains pays sont déjà menacés par la montée des eaux. D'autres pays sont frappés ou de plus en plus menacés par des cyclones ou des ouragans meurtriers. Le réchauffement climatique est un problème planétaire qui peut toutefois être traité à n'importe quel échelon : local, régional, national, européen ou international.

L'effet de serre a engendré une augmentation de 0,5 degré de la température de la planète depuis le XIX^e siècle. Si les scénarios pessimistes se réalisent, on atteindra pour 2100 une élévation de la température de 1,5 à 4,5 degrés, soit une élévation du niveau moyen des mers de 25 cm à 1 mètre. Par comparaison, il y a 20 000 ans, la température était inférieure à celle d'aujourd'hui de 4 degrés et une bonne partie de l'hémisphère nord était recouverte d'une couche de glace de près de 2 000 mètres d'épaisseur.

Après diverses controverses, les experts s'accordent aujourd'hui sur les points suivants : d'une part, le réchauffement climatique trouve sa cause principale dans l'activité humaine. D'autre part, il est significatif de noter que la température moyenne globale s'est accrue de manière importante à partir de l'industrialisation de nos sociétés.

Enfin, il convient de ne pas perdre de vue que le CO₂ reste présent dans l'atmosphère pendant près de 100 années. Il s'ensuit que si nous voulons que la concentration de CO₂ présente diminue, il convient de réduire de manière drastique notre production de CO₂. Dès lors, même si nous appliquons à la lettre le protocole de Kyoto qui prévoit une diminution de 5,2 % des émissions de gaz à effet de serre cela n'aura qu'un effet négligeable entre 2008 et 2012.

Plutôt que d'être fataliste et de ne rien faire, il faut essayer de prendre immédiatement des mesures concrètes et sévères. Il me semble donc essentiel que les ministres de l'Environnement et de l'Energie exposent leur vision de l'effort régional. Notre région doit-elle produire le même effort que les autres régions afin que la Belgique atteigne, dans son ensemble, les seuils déterminés par le protocole de Kyoto ? Il est vrai que le plan fédéral « climat » annonce que l'effort bruxellois devrait être moindre. En revanche, il est muet quant à la proportion exacte de cette diminution de l'effort. Cela signifie-t-il que les négociations ont échoué au niveau fédéral ? Par ailleurs, quelle est la mesure exacte que le ministre de l'Environnement a défendue lors des négociations ? Quel pourcentage doit-on respecter pour la Région bruxelloise ? M. le ministre a-t-il obtenu le pourcentage qu'il souhaitait pour notre région ? Comment les autres régions ont-elles réagi face à cette demande de la Région bruxelloise ? Si l'on a obtenu une diminution — ce que semble indiquer le plan fédéral — comment la Belgique atteindra-t-elle la diminution de 7,5 % si la Région bruxelloise a un taux de faveur et si, comme elle l'a annoncé, la Région wallonne refuse de porter plus de 7,5 % de la réduction ? La Région flamande est-elle d'accord de voir son effort personnel majoré en conséquence ?

Si aucun accord interrégional n'est intervenu, cela signifie-t-il qu'un second round de négociations est prévu ? Dans l'affirmative, pourquoi n'y a-t-il pas eu d'accord et dans quels délais ce second round s'ouvrira-t-il afin de savoir quel taux la Région bruxelloise devrait respecter ?

Il est vrai que la situation de Bruxelles est très particulière. La Région bruxelloise émet un peu moins de 4 % des émissions belges de gaz à effet de serre; cela représente une émission de 4,4 tonnes par habitant et par an, contre une moyenne nationale de 12 tonnes. Le tissu économique bruxellois ne comporte quasiment aucune industrie polluante par rapport aux deux autres régions : 95 % de ses émissions de gaz à effet de serre sont dus au CO₂ et les principales sources de ce dernier sont le chauffage des bâtiments et le trafic routier.

Il s'ensuit que nous devons faire face à une pollution importée d'autres régions puisqu'une part importante du trafic routier est engendré par les navetteurs. Il me serait donc agréable d'entendre le ministre sur les mesures qu'il compte prendre afin de juguler cette pollution importée. Cette question a-t-elle été débattue au cours des discussions entre les régions ? Dans la négative, pourquoi ? Dans l'affirmative, sur quoi ont porté les discussions et quelles en furent les conclusions ?

Le ministre nous a annoncé des mesures relatives au chauffage domestique. J'en suis très heureuse puisque je plaide pour de telles dispositions depuis le début de cette législature, notamment par l'intermédiaire de ma proposition de résolution. Il est vrai que le chauffage domestique représente une part importante des émissions de CO₂, soit 40 % et 20 % proviennent du chauffage des bureaux. Telle est la situation sur le territoire belge. A Bruxelles, ces chiffres sont encore plus élevés : 45 % des émissions proviennent du chauffage domestique et 21 % proviennent du chauffage des bureaux.

Ne pourrait-on imaginer que la région lance enfin une véritable politique incitative contenant les trois éléments suivants :

Premièrement, l'allocation de subsides à l'isolation des maisons d'habitation et des immeubles à usage de bureaux; deuxièmement, l'instauration d'une prime liée au réglage optimal des installations de chauffage; troisièmement, pourquoi ne pas prévoir une prime pour la conversion des chaudières à mazout très polluantes en chaudières à gaz à haut rendement.

Dans le cadre d'une politique incitative, il me semble qu'un traitement différencié entre les particuliers et les entreprises ainsi qu'entre les PME et les grosses entreprises s'impose. Dans cet esprit, le ministre pourrait-il m'exposer les mesures qu'il compte mettre en œuvre et dans quels délais ? Des contacts ont-ils déjà été pris avec les entreprises ou les représentants des secteurs professionnels ?

L'autre élément essentiel de la lutte contre le CO₂ en Région bruxelloise est la problématique du trafic routier, lequel engendre entre 18 et 24 % du gaz à effet de serre.

La pollution par les véhicules automobiles est l'un des facteurs contribuant à la pollution de l'air. Or, elle a augmenté de manière considérable ces dernières années sans que l'on prenne des mesures claires.

On estime que transporter une personne sur un kilomètre « coûte », en ville, 309 grammes de CO₂ pour une personne seule, 103 grammes par personne pour un covoiturage à trois, 80 grammes pour un bus et 20 grammes pour un tram. Or, près de deux Belges sur trois utilisent chaque jour leur voiture pour assurer 80 % de leurs déplacements.

Le transport des marchandises coûte également cher. Transporter une tonne sur un kilomètre émet 70 grammes en camion, 18 grammes en bateau et 12 grammes en train. Or, de nombreuses entreprises font appel à la route pour assurer plus de 70 % de leur transport de marchandises en Belgique !

Entre 1970 et 1995, le transport de personnes en Belgique a crû de 140 % et celui des marchandises de 70 %.

Notre groupe a déposé de multiples propositions en matière de mobilité depuis le début de la législature.

Il est regrettable que personne n'ait encore jugé ces propositions dignes d'intérêt car elles auraient sans doute permis de juguler une partie de la production de CO₂. Nous espérons d'ailleurs que les opposants d'hier seront les sympathisants de demain et qu'ils nous aideront à faire aboutir nos propositions.

Il est essentiel que nous commencions le plus tôt possible. A défaut, nous n'atteindrons certainement pas l'objectif fixé par le protocole de Kyoto.

Je pense ainsi au « passeport mobilité » visant à la gratuité des transports en commun ou à tout autre moyen permettant de favoriser leur utilisation, à la révision de la circulaire De Saeger et à la mise en place de zones 30 km/heure permettant notamment la diminution de la consommation des véhicules.

Il me paraît essentiel de mettre au point un mécanisme qui nous permette d'atteindre les objectifs de Kyoto, mais sans pénaliser uniquement les Bruxellois, notamment par le biais d'une taxation qui ne frapperait qu'eux et laisserait les vrais ou les autres pollueurs impunis.

Je voudrais rappeler que le Bureau du Plan, à l'instar d'autres organismes ou personnalités, a estimé il y a peu que l'objectif ne pourrait être atteint et ce même si nous mettions en œuvre une taxe CO₂.

Il me serait agréable de connaître le point de vue du ministre en la matière.

Pour conclure, j'aimerais connaître les mesures concrètes que vous avez déjà adoptées et mises en œuvre pour que notre région atteigne les objectifs de Kyoto.

J'attends vos réponses et éclaircissements avec impatience.

M. le Président. — La parole est à M. Alain Adriaens.

M. Alain Adriaens. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, avant d'en venir au fond de l'interpellation, je voudrais m'étonner du fait que l'on ait accepté en séance une interpellation sur un sujet actuellement débattu en commission Environnement et pour lequel le ministre a promis une séance d'explicitation sur les détails du volet bruxellois du plan climat dans un délai très court. Les voies du bureau élargi sont souvent impénétrables mais enfin, on peut espérer que, dans le cadre de cette interpellation, l'on entendra enfin M. Hutchinson qui est très concerné. En effet, si l'on parle de plan climat et d'émission de CO₂, on parle de consommation d'énergie et donc des compétences de M. Hutchinson, notre secrétaire d'Etat ayant depuis peu cette compétence dans ses attributions.

Notons à ce sujet qu'à plusieurs reprises le ministre de l'Environnement a regretté en commission de l'Environnement que ces eux compétences soient disjointes et a dit que, pour la prochaine législature, il se battra avec encore plus de détermination pour qu'elles soient gérées par un seul et même ministre. Sur ce point, Ecolo ne peut être qu'en accord avec M. Gosuin.

Une première constatation est celle du retard pris par la Région bruxelloise en matière d'économies d'énergie. Alors que le sommet de la Terre à Rio s'est tenu il y a 10 ans et que le protocole de Kyoto qui date de 1997, concrétise les options et précise les objectifs retenus en matière de lutte contre le réchauffement climatique, nous devons constater avec consternation que la consommation énergétique a continué à croître sans désespérer en Région bruxelloise et qu'au lieu d'une stabilisation entre 1990 et 2000, comme nous nous y étions engagés en signant les accords de Rio, nous en sommes à une augmentation de près de 20 % des émissions de CO₂. L'effort à réaliser dans cette décennie n'en sera que plus important et plus difficile.

Je ne débattrai pas des mesures concrètes et multiples que la Région bruxelloise devrait prendre le plus rapidement possible et inscrire dans le plan Climat. Je voudrais plutôt insister sur les nombreuses pistes qu'il y a lieu d'aborder afin que, par leur multiplicité, elles nous permettent d'être optimistes.

J'en arrive à la partie constructive de mon intervention, mais au préalable, je voudrais formuler une remarque. Je ne puis m'empêcher de sursauter quand je lis certains passages du plan Climat repris sur le site du secrétaire d'Etat fédéral à l'Energie et au Développement durable. Les chapitres consacrés à la Région bruxelloise représentent 17 pages sur les 129 que compte le plan et je constate que tant dans les mesures existantes que dans les mesures prévues ou dans celles en phase d'étude — trois chapitres du plan Climat — on prévoit d'imposer des plans de déplacement d'entreprises aux sociétés qui comptent plus de 200 employés sur un même site. Quand on sait, Monsieur Gosuin, que depuis le début de la présente législature, Mme Geneviève Meunier vous a interrogé à trois reprises sur la non-concrétisation de la disposition prévue par l'ordonnance de 1999 en la matière et que chaque fois, vous lui avez répondu de façon négative, on peut se demander comment vous osez prétendre qu'il s'agit d'une mesure existante, en Région bruxelloise puisque vous ne l'avez pas concrétisée par un arrêté.

Certes, d'après le plan Climat, les émissions de CO₂ émanant de la Région bruxelloise, ne représentent que 4 % des émissions de la Belgique. De plus, la source de ces émissions est particulière, avec une contribution majoritaire du chauffage, que ce soit dans le résidentiel et dans le tertiaire. Cependant, pour Ecolo, cela ne justifie pas que la Région bruxelloise n'assume pas sa part d'efforts et ce n'est pas une raison pour entrer dans des discussions d'apothicaire afin de ne pas s'engager à réduire linéairement la production de gaz à effet de serre dans la même proportion que les deux autres régions : 7,5 % est un objectif réalisable; plutôt que de perdre notre temps et notre énergie — c'est le cas de le dire ! — à vouloir réduire notre contribution à 7 % au lieu de 7,5 %, avançons résolument dans la voie de mesures qui, dans dix ans, nous permettront peut-être d'atteindre 6 % de réduction mais peut-être à 8 % et qui sait, espérons-le 10 % de réductions.

C'est la raison pour laquelle Ecolo regrette, que dis-je, dénonce la décision du 15 mars 2001 par laquelle le gouvernement bruxellois dit « ne pouvoir s'engager, compte tenu de ses spécificités et des limites de ses compétences, à une réduction linéaire de ses émissions de gaz à effet de serre ».

Assez de palinodies, agissez, Messieurs les Ministres, et voyons, année après année, comment il convient de rectifier le tir pour avoir des émissions significativement réduites en 2008-2012.

J'en viens à la partie positive de mon intervention. Afin de convaincre les éternels irréductibles, qui restent toujours dans la logique des années 60 où l'on croyait que la consommation d'énergie était synonyme de croissance économique, afin de convaincre ceux qui croient, sans réfléchir, les discours très intéressés des producteurs d'électricité, je centrerai mon intervention sur la controverse qui refait surface : il serait impossible de réussir à la fois la sortie du nucléaire et la diminution des émissions de CO₂ imposée par le protocole de Kyoto. Les deux plans adoptés récemment au niveau fédéral sous l'impulsion du secrétaire d'Etat à l'Energie et au Développement durable en seraient-ils impossibles à réaliser ensemble ? Non, bien entendu, chers Collègues, en Belgique, tout est possible, à condition de le vouloir vraiment ! Et je suis sûr que les intervenants que nous avons entendus sur ce sujet, comme Mme Fraiteur tout à l'heure, et que nous entendrons encore, diront qu'ils veulent éviter le réchauffement de la planète et prendre les mesures qui s'imposent.

Tout d'abord, comme le dit Olivier Deleuze, les calendriers sont différents — 2008-2012 pour Kyoto et 2015-2025 pour la fermeture des centrales nucléaires — mais il est vrai que les objectifs sont contradictoires puisqu'une partie de l'électricité, autrefois produite par le nucléaire, le sera dorénavant par d'autres sources d'énergie, et en partie de combustibles fossiles.

Cependant, les mesures ambitieuses et très diverses prévues par le plan Climat devraient permettre de conjuguer ces deux objectifs.

Voyons comment en additionnant les pistes, on pourra arriver au résultat espéré, synthétisé par la formule un peu cabalistique UDE = URE + SRE.

Cela signifie que l'utilisation durable de l'énergie combine l'utilisation rationnelle de l'énergie et les sources renouvelables d'énergie.

Evoquons donc les multiples voies qui peuvent être empruntées :

- les sources renouvelables d'énergie : l'éolien, le solaire, l'hydraulique, la biomasse, la biométhanisation des déchets ... autant de manières de fabriquer de l'énergie sans utiliser ni nucléaire ni combustibles fossiles. Le plan wallon, assez réaliste, projette de faire passer la part de ces énergies de 1,8 % en 2000 à 8 % en 2010 pour l'électricité, et de 5,1 % à 12 % pour la chaleur;
- la cogénération : ne pas laisser s'échapper la chaleur produite quand on fait de l'électricité et ne pas négliger de fabriquer l'électricité quand on fait de la chaleur, cela s'appelle la cogénération. En cette matière, d'énormes économies d'énergie sont possibles. Le plan wallon veut ainsi les faire passer de 3,5 % en 2000 à 20 % en 2010;
- le choix des combustibles : à production de chaleur identique, le gaz naturel émet beaucoup moins de CO₂ que le charbon. Quant au pétrole, il se situe un peu entre les deux. Transformer les chaudières — industrielles ou individuelles — permet donc des diminutions de rejets de gaz à effet de

serre et aussi de gaz polluants locaux, sans perte de productivité;

- l'efficacité énergétique : isoler les bâtiments (tertiaire et habitat), utiliser des lampes économiques, acheter des électroménagers de catégorie A; les moyens ne manquent pas de garder un confort identique tout en consommant moins d'énergie;
- l'efficacité comportementale.

Les choix personnels déterminent eux aussi la consommation d'énergie. Bien sûr, il est facile — et pourtant efficace — d'éteindre la lumière en sortant d'un local, de fermer son ordinateur chaque soir même si cela fait perdre trente secondes le lendemain matin. Il est déjà plus méritoire de régler le thermostat deux degrés plus bas; un bon pull compense allègrement cette baisse. Enfin, choisir de se déplacer en transports en commun ou à vélo plutôt qu'en voiture ou de s'établir en ville plutôt que dans les vertes campagnes loin de tout, sont des choix de vie moins anodins mais dont l'impact énergétique est évidemment essentiel. Le rôle des pouvoirs publics, notamment régionaux, est crucial pour inciter les citoyens à faire des choix responsables. Il faudra convaincre chacun qu'il doit personnellement mettre en œuvre de tels gestes car c'est une condition préalable à l'espoir de sauver notre planète d'un réchauffement aux conséquences catastrophiques dont les premiers effets se font déjà sentir. Vous l'avez peut-être remarqué : nous sommes dans un pluvial.

Dans cet ordre d'idées, sans revenir aux dizaines de mesures à prendre par la région pour avancer dans les cinq volets que je viens de résumer, je voudrais interpeller M. Hutchinson, compétent pour l'Energie, sur quelques options négatives prises il y a peu par la région. Ecolo, lors de l'adoption de l'ordonnance sur la libéralisation du marché de l'électricité, a regretté deux lacunes dans les choix du gouvernement.

Première lacune : ne pas avoir inclus la cogénération dans les techniques qui donnent droit à l'attribution de certificats verts. Nous avons dit à M. Tomas que c'était une erreur. Les deux autres régions nous montrent que les économies d'énergie réalisées grâce à la cogénération sont parfois supérieures aux sources renouvelables d'énergie.

Deuxième lacune : ne pas avoir défini un taux de croissance pour les certificats verts. En effet, si les fournisseurs doivent présenter aux autorités des chiffres croissants de certificats verts, ils devront prévoir une programmation de leurs sources d'énergie, ce qui aurait un effet incitatif au développement de productions alternatives.

Dans la perspective des options retenues dans le plan climat approuvé par notre région et dans une volonté d'harmonisation avec les deux autres régions de Belgique, je sollicite l'attention du tout nouveau ministre de l'Energie, afin qu'il envisage favorablement l'idée de revoir l'ordonnance de juillet 2000 sur ces deux points particuliers afin d'être plus dynamiques en matière de promotion des énergies alternatives.

J'ai lu avec intérêt les chapitres relatifs à la Région bruxelloise dans le plan national climat. J'ai constaté avec plaisir qu'il contenait des intentions positives, notamment plus de cinq pages sur les mesures dans la phase d'étude à prendre en matière de transports et

de circulation. Si ces options sont celles de tout le gouvernement et pas seulement celles des ministres de l'Environnement, nous pouvons espérer une petite révolution en la matière. Je voudrais cependant vérifier que le ministre Chabert a lu le plan climat et qu'il l'approuve.

Si j'ai cité à plusieurs reprises les chiffres de la Région wallonne, c'est grâce au fait que j'ai pu m'appuyer sur un document produit par le ministre de l'Energie de cette région, un certain M. Daras. Ce document est déjà vieux de près d'une année mais il traduit bien une volonté de dynamisme en matière de maîtrise de la gestion de l'énergie qui fait défaut en Région bruxelloise. Une seule preuve de cette priorité qui nous manque : le budget annuel de la Région wallonne est trois fois celui de la Région bruxelloise; le budget du département « Energie » est, lui, de 800 millions de francs belges, soit douze fois plus que les 65 millions budgétés à Bruxelles. Et si l'on en vient aux comptes, — les dépenses réelles ne correspondent qu'au quart des montants budgétés — les dépenses de la Wallonie sont quarante fois supérieures à celles de Bruxelles en matière d'économies d'énergie.

Il y a donc beaucoup à faire mais nous voulons croire que l'inscription de notre région dans un plan alliant le fédéral aux trois régions nous donnera l'impulsion et la volonté politique qui ont fait défaut jusqu'à présent. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

M. le Président. — La parole est à Mme Marie-Jeanne Riquet.

Mme Marie-Jeanne Riquet. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Monsieur le Secrétaire d'Etat, chers Collègues, je me réjouis que la Région bruxelloise soit bien décidée à respecter ses engagements dans le cadre du protocole de Kyoto. Notre contribution sera bien entendu appréciable, mais bien modeste puisqu'en moyenne, nous n'émettons que 4 % des émissions belges de gaz à effet de serre.

Comme Mme Fraiteur, j'avais relevé quelques constats sur lesquels je ne m'étendrai pas puisqu'elle a bien ciblé la situation. J'en arriverai donc directement aux réflexions que ces constats m'amènent à faire.

Tout d'abord, je m'interroge sur la portée des accords de Kyoto. La réelle question qui se pose au niveau planétaire est celle du réchauffement du climat en général, et à cet égard, le protocole de Kyoto n'est qu'une avancée minimaliste, une goutte d'eau dans la mer. Cela ne veut certes pas dire qu'il ne faut rien faire, mais dans quelle mesure cet engagement auquel nous allons contribuer ne sera-t-il pas anéanti par la récente décision prise au niveau fédéral de procéder à la fermeture des centrales nucléaires ?

Aucune autre solution crédible pour le développement de fournitures d'énergie alternative n'est proposée, et cela me laisse perplexe. Il est facile d'affirmer qu'on va respecter le protocole de Kyoto, dont l'échéance est fixée à 2008-2012, sachant que l'on ne fermera les premières centrales nucléaires qu'à partir de 2015, sans disposer d'une stratégie cohérente à terme.

Mais cela ne peut pas constituer une excuse pour ne rien faire.

Si je me réjouis de l'engagement de la Région bruxelloise, je me demande si elle pourra le respecter de manière réaliste et équitable pour nos citoyens. Car si nous n'émettons que 4 % des émissions

belges de gaz à effet de serre, près d'un quart de ces 4 % est dû au trafic routier. L'objectif du PRD est à cet égard très ambitieux puisqu'il vise une réduction du trafic routier de l'ordre de 20 %.

Des investissements très ambitieux sont programmés en matière de transports en commun mais les quelque 350 000 navetteurs quotidiens vont nous rendre la tâche bien difficile, et je crains que les efforts accomplis dans notre région ne s'avèrent finalement dérisoires par rapport à cette source externe contre laquelle nous sommes impuissants. Il me paraît difficile de nous engager à réduire le nombre de navetteurs. Dès lors, si nous devons atteindre le même objectif que les autres régions, cela pourrait supposer d'imposer à nos citoyens des efforts comparativement plus importants en matière de chauffage, par exemple.

Tout comme Mme Fraiteur, je m'interroge sur le niveau de l'effort qui sera demandé à la Région bruxelloise. Si nous devons atteindre le même objectif que les autres régions, le risque existe de générer des distorsions par rapport aux deux autres régions. A terme, il n'est pas exclu que des concurrences d'ordre fiscal voient le jour. En fait, nous ne disposons pas des mêmes leviers que la Flandre ou la Wallonie.

On l'a dit, nos industries ne polluent presque pas. Ce sont surtout le chauffage et l'ampleur du trafic qui sont incriminés. Pour nous, la réalisation du RER est tout à fait capitale.

J'aimerais savoir dans quelle mesure cette question de différence de leviers entre les régions a déjà été abordée dans les contacts qui ont eu lieu dans le cadre des récents accords relatifs au Plan climat.

Même si nous ne pouvons que nous réjouir de cette avancée, le débat n'est pas clos et mon groupe reste en attente des résultats de la négociation qui doit encore avoir lieu entre le gouvernement fédéral et les trois régions en vue d'atteindre l'objectif fixé par Kyoto.

De Voorzitter. — Het woord is aan mevrouw Adelheid Byttebier.

Mevrouw Adelheid Byttebier. — Mijnheer de Voorzitter, ik apprecieer ten eerste hoe mevrouw Riquet de commissie Leefmilieu voorziet, maar toch zal ik in dit betoog heel andere uitgangspunten verdedigen dan onze commissievoorzitter. Mijn idee is niet dat wij als Brusselaars heel « *modeste* » moeten zijn. Ook al is onze Brusselse uitstoot slechts 4 % van de Belgische CO₂-uitstoot — wij hebben ook maar weinig industrie —, toch moeten we evengoed onze verantwoordelijkheid nemen. Ik weet wel dat wij Brusselaars geen energie produceren, maar dat betekent voor mij niet dat we geen even grote inspanningen kunnen doen als de andere gewesten om op energie te besparen.

Ik verheug me er wel over dat er over de energieproblematiek een grote eensgezindheid bestaat. We zijn het erover eens dat het Kyoto-protocol moet worden gerespecteerd en dat wij als Brusselaars evengoed als iedereen daartoe een inspanning moeten doen. Toen ik hier op 16 maart 201 interpelleerde over het Kyoto-akkoord dachten sommigen nog dat de menselijke activiteit niet verantwoordelijk is voor klimaatsverandering. Vandaag stel ik vast dat er een vooruitgang is in de geesten en dat de twijfels van vorig jaar zijn weggeëbd. Ik heb hier vorig jaar het verhaal van de kikker verteld. Als een kikker in kokend water wordt geworpen, springt hij er meteen uit. Als hij daarentegen in water wordt gezet, dat zachtjes wordt opgewarmd,

dan gaat hij traag maar zeker dood. Dat is wat ons te wachten staat in een opwarmend klimaat. De opwarming door broeikasgassen staat vandaag buiten kijf.

Wat de uitvoering van het klimaatplan betreft, horen we geregeld de opmerking dat de situatie van Brussel zo specifiek is dat ons, niet zoals de andere gewesten, gevraagd kan worden 7,5 procent in te leveren. Ik ben het met die stelling niet eens en vind dat wij Brusselaars 7,5 procent moeten besparen op onze eigen uitstoot. Mensen die het kunnen weten, zeggen zelfs dat we onze uitstoot met 60 à 70 procent zouden moeten reduceren om nog maar tot een stabilisering van de situatie te komen. Wat zouden we dan willen afpingelen op die luttele 7,5 procent? Ik zou het heel jammer vinden als ons kleine gewest minder dan 7,5 procent zou moeten besparen.

Anderzijds stel ik vast dat de plannen voor Brussel niet zoveel concreets bevatten. Wallonië staat op dat stuk al wat verder. Wanneer mogen we voor Brussel tendensscenario's en een kwantificering verwachten?

In 1994 werd een Belgisch plan uitgevaardigd waarin stond dat de uitstoot tussen 1990 en 2000 met 5 procent moest worden gereduceerd. Maar omdat er geen tendensscenario, noch kwantificering waren uitgewerkt, is de uitstoot in die periode niet met 5 procent gedaald, maar met 16 procent gestegen. Vanuit die ervaring moeten we beseffen dat er concrete plannen moeten komen. Ik heb de indruk dat we op het gebied van de mobiliteit al verder staan met de plannen. Ik pleit dus voor nog meer studies voor rationeel energieverbruik (REG) in de woningen, in de kantoren enzovoort. Het is zeker niet waar dat we de laatste tijd in het Parlement hebben stilgezeten. Er wordt gewerkt aan een resolutie REG. Er circuleert een voorstel om bij openbare aanbesteding voor al onze diensten energiezuinige wagens in te schrijven in de bestekken. Er borrelt van alles op, we doen als Parlement ook onze bijdrage, maar voor mij gaat het allemaal zo traag.

Ik hoop hier straks te horen dat Brussel zich schaaft achter de lineaire reductie van 7,5 procent, of beter nog — dat is dan mijn persoonlijke wens — dat het Brussels Gewest nog verder wil gaan. Daarvoor zal dan wel een begrotingsaanpassing nodig zijn. Zowel in de administratie als in het energieagentschap zijn er mensen die heel erg gemotiveerd zijn voor een reductie van de uitstoot. Maar goeie bedoelingen alleen volstaan niet; er moet ook politieke wil zijn.

Brussel is snel geweest voor de ratificering van het Kyoto-akkoord en het afsluiten van een samenwerkingsakkoord met de federale overheid. Wallonië en Vlaanderen zijn op dat stuk trager, maar ik moet wel vaststellen dat Wallonië zich bereid heeft verklaard om de uitstoot met 7,5 procent te reduceren en dat het convenanten wil sluiten met de industrie.

Kortom er zijn lichtpunten en ik spreek nogmaals de hoop uit dat de minister ons zo dadelijk zal zeggen dat het Brussels Gewest zoals de andere gewesten de uitstoot met 7,5 procent zal reduceren.

M. le Président. — La parole est à M. Didier Gosuin, ministre.

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Monsieur le Président, Mesdames,

Messieurs, comme vous le savez, le projet de Plan national Climat a été approuvé en conférence interministérielle le 6 mars dernier et, bien entendu au préalable, Monsieur Adriaens, par le gouvernement bruxellois. Le projet de Plan bruxellois est repris dans le Plan national en tant que contribution bruxelloise à la lutte contre les changements climatiques.

Je vous ai fait part en commission de mon intention de pouvoir débattre des différentes propositions. Je ne pense pas qu'il soit opportun de parcourir ici les différentes mesures, le temps imparti ne nous le permettant d'ailleurs pas. Nous avons convenu de débattre de ce plan en commission. Nous y reviendrons donc pour parler du contenu.

Il n'en reste pas moins que, par rapport aux autres régions, Bruxelles jouit d'une spécificité, reconnue par les deux autres régions dans le projet d'accord de coopération. Pourquoi? Parce que telle est la réalité. Notre région ne contribue que pour moins de 4 % des émissions totales de CO₂ pour l'ensemble du pays (3 % de l'ensemble des gaz à effet de serre d'après les calculs du Bureau du Plan), ce qui est sans commune mesure avec la Flandre qui contribue pour 63 % et la Wallonie pour les 36 % restants. Notre région émet 4,4 tonnes de CO₂ par habitant et par an, contre une moyenne nationale de 12 tonnes.

A cet égard, je voudrais apporter une petite correction, Madame Bytbeber. Il n'est pas tenu compte des lieux de production mais des lieux de consommation. Ainsi, lorsqu'un Bruxellois consomme de l'électricité, ce n'est pas l'électricité produite en Flandre ou en Wallonie qui est comptabilisée. C'est bien le lieu de consommation qui est pris en compte.

Par ailleurs, dans notre région le logement est nettement moins énérgivore que dans les autres régions (25 % de moins que la Wallonie) et notre taux de pénétration du gaz naturel est de loin supérieur à la Flandre et à la Wallonie. Certes, nous pouvons faire davantage mais quand on élabore au Plan Climat, — pardonnez-moi, Messieurs les environnementalistes ! — on ne réfléchit pas en termes de territoire national ou régional, on réfléchit en termes de secteur. On tente d'abord de concentrer les efforts là où l'effet est le plus direct, c'est-à-dire là où les consommations sont les plus évidentes.

Cela ne me dérange pas que le niveau national considère que le secteur urbain doit faire un certain nombre d'efforts. Je suis prêt à m'engager dans cette voie et, pour l'ensemble des secteurs urbains, je veux alors des mesures linéaires.

La Flandre et la Wallonie reportent les efforts sur les secteurs industriels parce qu'elles ont des industries et ne reportent aucun effort sur les habitants, et dans les villes, par exemple, avec les coûts que cela implique en termes d'isolation, d'amélioration des habitations, de remplacement des chaudières, bref de coûts pour le particulier; c'est une manière de surenchérir le coût de « ville » à Bruxelles. Je suis d'accord pour étudier le secteur urbain et pour que les trois régions s'engagent à faire des efforts linéaires. S'il faut arriver à telle performance en ville, Bruxelles respectera ses engagements. C'est la meilleure manière de travailler.

Le Plan national climat doit arriver à une réduction de 7,5 % des émissions parce que c'est un engagement international. Le secrétaire d'Etat, avec une baisse de 7,5 % en Flandre, de même qu'à Bruxelles

et en Wallonie, considère qu'il a fait son plan ! Là, je ne suis pas d'accord ! Des mesures nationales doivent être prises et doivent aussi avoir un effet global, parce que des mesures fédérales peuvent transcender, comme pour le problème de la taxe CO₂. Vous m'interrogez à ce sujet. Je réponds qu'il faudra créer une taxe CO₂ dans la mesure où on n'entre pas dans une logique d'alourdissement de la charge fiscale. C'est un principe de neutralité — je crois qu'il y a aujourd'hui des paramètres et des schémas — et dans la mesure, évidemment, où il s'agit d'une décision européenne, on ne va pas pénaliser notre outil industriel !

Personne n'est contre la taxe CO₂ mais une taxe qui serait prise isolément en Belgique, voire dans une des régions, est un non-sens économique et social.

Dans les semaines à venir, au regard de la spécificité reconnue à Bruxelles, il faudra déterminer les secteurs où le fer doit être porté en priorité, là où en combinant l'ensemble des mesures, fédérales ou régionales, on peut obtenir les meilleurs résultats. Je ne dis pas que l'on n'atteindra pas les 7,5 %. Je pense que, selon certaines tendances ou prévisions, respecter le protocole de Kyoto relève du miracle. Selon d'autres tendances, c'est tout à fait jouable !

Je désire qu'on éclaire ce débat. Mon collègue en conviendra, en conférence interministérielle de l'environnement cela a été clairement dit. Nous voulons des chiffres et un mode d'évaluation harmonisé. Car, entre une position qui consisterait en une augmentation de la production d'électricité de 20 % entre 2002 et 2010 et celle défendue par le secrétaire d'Etat, consistant en une diminution, c'est le jour et la nuit.

Il est donc essentiel qu'on clarifie très sérieusement les paramètres tendanciels pour évaluer de bonnes politiques.

Nous avons donc convenu, avec l'ensemble des ministres, que ce serait la priorité n° 1. Nous nous sommes d'ailleurs donné une échéance — 2005 — pour harmoniser de manière définitive l'ensemble des données et des méthodes de calcul et pour arrêter les tendanciels. Il est évident que le choix d'un tendanciel ou d'un autre tiendra compte des mesures à prendre, une fois encore, que ce soit au niveau fédéral ou régional.

(Mme Magda De Galan, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel.)

(Mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, treedt opnieuw als voorzitter op.)

...

Deuxième indication, certains me disent : « Lorsque vous créez une tendance pour l'avenir, il suffit de calculer le trends entre 1990 et 1999 ». Et il est vrai que de 1990 à 1999, il y a une augmentation. J'ajoute, sachant que 1990 étant une année exceptionnelle sur le plan climatique, que cela nous a particulièrement défavorisés. En effet, si l'année de départ avait été très froide, avec des pics de température et des périodes de gel, les consommations auraient été différentes et le trends aurait aussi été tout à fait différent.

Mais que constate-t-on ? Si l'on prend la tendance 1990-1999, nous sommes en progression; par contre, — et à mon avis ce n'est

pas le fait de ministres régionaux ou autres, c'est peut-être le fait de l'action du gouvernement —, incontestablement, il y a eu un virement technologique au milieu des années 1990 et on constate que les tendances sont plutôt à la baisse de 1995 à 1999.

Des scientifiques avertis me suggèrent de ne pas calculer le trends de 1990 à 1999 mais de 1995 à 1999; et, dans ce cas, le trends est à la baisse !

Tout cela pour vous démontrer qu'aujourd'hui on peut faire dire beaucoup de choses aux chiffres.

Notre souhait à Bruxelles est de mettre tout cela « à plat », d'avoir des données et des perspectives claires. Ce n'est pas nous, Bruxellois, qui allons pouvoir déterminer le sens à donner en termes de consommation d'électricité. Nous n'avons ni les paramètres, ni les outils pour le faire. J'ai donc écrit au secrétaire d'Etat afin qu'il nous éclaire et que nous puissions, à un moment donné, en arriver à un tendanciel susceptible d'être accepté par le fédéral et les régions.

Dans les semaines à venir, nous allons, je l'espère, obtenir ces données et avant la fin de ce semestre, avant l'été, pouvoir compléter le plan climat par des données chiffrées; nous serons les seuls, car aucun autre plan n'a aujourd'hui de données chiffrées précises, pas même le plan climat national qui s'arrête à la donnée 1999 avec trois petits points, qui sont trois tendanciels actuellement non validés par des données chiffrées. Ce que je ne critique pas, mais il y a encore là une inconnue.

M. Alain Adriaens. — Ils ne sont pas repris dans le plan Climat mais des chiffres précis sont produits pour la Région wallonne.

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Nous produisons des données, nous produisons des chiffres, Monsieur Adriaens, dès le moment où nous nous serons mis d'accord, dès le moment, — comme c'est prévu dans l'article 5 de notre protocole en Conférence interministérielle, — où nous disposerons ensemble des mêmes données, où nous pourrions disposer des mêmes tendanciels.

Nous tenterons bien évidemment, et Monsieur Adriaens, vous conviendrez que c'est l'exercice le plus difficile, de traduire en chiffres une mesure qui, au départ, est de type littéraire et linéaire. Il faut rester raisonnable. Bruxelles fera tous les efforts nécessaires et, vous l'avez dit, sans doute parce que vous avez une grande confiance en votre secrétaire d'Etat, nous avons déjà fait de grands efforts en matière de mobilité. Nous avons également fait de grands efforts en matière d'énergie. J'ai aussi confiance en mon collègue pour que nous mettions tout en œuvre pour arriver à l'objectif de 7,5. Vous avez raison de dire que s'il est possible de faire plus que 7,5, il faut le faire. Si on peut faire 10, il faut le faire. Mais il ne faut pas non plus annoncer quelque chose que l'on ne peut pas tenir, parce que le politique doit aussi être responsable, et il faut envoyer des messages clairs à la population.

Je rencontre l'argumentation de M. Adriaens : il faut un changement de comportement. Il y a un problème de motivation, d'adaptation de son mode de vie par rapport à des habitudes que nous avons peut-être prises tous. Ce ne sera ni simple ni facile. Il

faut tenir également un discours clair et si, à un moment donné, notre gouvernement est convaincu qu'il est irréaliste de fixer le taux, par exemple à 7,5 par rapport à des données, je ne vais pas annoncer que nous atteindrons ce taux.

Nous dirons exactement ce que nous pouvons faire, ce qu'il est possible de faire, avec les moyens qui sont les nôtres. Ce sera notre ambition et nous travaillerons à livre ouvert. J'espère que les autres régions et le fédéral travailleront dans le même esprit. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

Mme la Présidente. — Merci, Monsieur le Ministre, d'avoir assisté en 1993 à la Conférence, quand nous avions la présidence européenne. Moi, étant ministre de l'Environnement et vous ayant le siège tournant, nous avons quasiment obtenu la taxe CO₂. Dommage que le ministre anglais qui avait signé a été démissionné deux jours plus tard pour faits étrangers à sa politique. Sinon, nous avons déjà le *burning sharing* ...

M. Michel Van Roye. — Vous aviez le monopole de l'environnement, à l'époque.

Mme la Présidente. — Nous n'avions pas le monopole. Toutes les régions étaient associées et nous avons été très loin.

Je voulais intervenir, mais je ne l'ai pas fait parce que, même dix ans plus tard, il y a un devoir de réserve.

De plus, Mme Simone Veil, quand, après avoir présidé le Parlement européen, elle est retournée, quinze ans plus tard, aux Affaires sociales, elle a retrouvé les mêmes acteurs, les mêmes questionnements, les mêmes lobbies ...

M. Alain Adriaens. — Le conditionnement d'air, comme l'a dit M. le ministre, consomme beaucoup d'énergie et je l'entends ronronner au-dessus de nos têtes. Je vois des dames frissonner ...

Mme la Présidente. — Qu'elles mettent une petite laine !

La parole est à M. Alain Hutchinson, secrétaire d'Etat.

M. Alain Hutchinson, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Logement. — Madame la Présidente, je viens d'hériter de cette compétence de l'énergie à Bruxelles et je voudrais donc vous remettre mon « joker » car je ne suis pas encore tout à fait au fait de toutes ces matières mais je m'y efforce très fort.

Je ne vais pas revenir sur les chiffres qui viennent d'être cités. La spécificité de notre région est réelle et j'y reviendrai dans un instant. Il me semble cependant utile de recadrer la discussion pour répondre à votre questionnement sur la vision de l'effort régional des ministres de l'Environnement et de l'Energie.

Je tiens d'abord à situer mon propos. En matière énergétique et par répercussion en matière environnementale, il est impensable de vouloir isoler le cas bruxellois du reste du pays. Que ce soit en termes de production ou de consommation, je pense que nous devons adopter une vision large et responsable des problèmes. Cela signifie par exemple que nous ne pouvons pas nous désintéresser de débats nationaux tels que la sortie du nucléaire, qui aura mécaniquement, sans préjuger de leur sens et de leur ampleur, des conséquences sur le

volume d'émission des gaz à effet de serre. En outre, la faible contribution de notre région à l'émission de ces gaz pourrait entraîner des pressions fortes pour que Bruxelles joue le « passager clandestin » dans la mise en œuvre des objectifs de Kyoto, fixés par ailleurs.

Si je vous rapporte ceci, chers Collègues, c'est pour mieux souligner les deux discours qui se dessinent actuellement et qui conduisent soit à ne rien vouloir faire, ou du moins très peu, soit à vouloir aller trop vite et risquer l'inefficacité par précipitation.

En ce qui me concerne, et je crois d'ailleurs que nous allons nous retrouver à cet égard, je tiens à vous signifier clairement que je ne veux pas entrer, en tant que responsable des politiques de l'énergie à Bruxelles, dans les scénarios de l'extrême, c'est-à-dire le statisme ou la précipitation.

J'ai déjà eu l'occasion de le dire, je pense fermement qu'en matière d'énergie, il ne sert à rien de vouloir raisonner à mille ans, parce que cela donne prétexte à ne rien faire, ni à quatre ans parce que c'est faire n'importe quoi pour vite faire quelque chose avant la fin de la législature. Dans un cas comme dans l'autre, il s'agit d'un faux-fuyant.

C'est dans cet esprit que je veux replacer le plan climat bruxellois, approuvé la semaine dernière par le gouvernement.

Il faut être clair : en matière d'énergie, nous manquons cruellement à l'heure actuelle d'informations et de ressources statistiques complètes et fiables. C'est un des chantiers qu'il faudra mettre en œuvre dans notre région, mais ailleurs également. Que ce soit dans le domaine de la production d'électricité, avec le débat sur la sortie du nucléaire, ou dans celui de la consommation avec les projections divergentes de la commission Ampère ou du secrétaire d'Etat M. Deleuze, les avis des uns et des autres apparaissent souvent comme contradictoires.

La seule approche qui me semble défendable impose de raisonner en opérant des choix sociaux et économiques à la fois efficaces et équitables pour les générations d'aujourd'hui mais aussi, de raisonner en termes de choix pour le futur lorsqu'il s'agit d'envisager des politiques compatibles avec la qualité de l'environnement à moyen et long termes ou à l'exigence d'une solidarité socio-économique intergénérationnelle si je puis dire.

C'est dans cet esprit que je me suis pleinement affirmé en faveur du plan climat régional. Le gouvernement a toutefois très raisonnablement accepté qu'en soient retirés tous les chiffres ne reposant pas sur des études fiables mais tenant plutôt de déclarations d'intentions.

Dès avant l'été, un plan climat complété par des scénarios tendanciels chiffrés sera déposé sur la table du gouvernement. Ce plan climat complété et chiffré constituera dès lors le cadre dans lequel j'inscrirai mes politiques d'Utilisation Rationnelle de l'Energie et mes initiatives dans le domaine des énergies nouvelles. Il s'agira par exemple : — de l'établissement de normes standards d'isolation, — d'incitations à l'amélioration des enveloppes thermiques (toitures, double vitrage, isolations diverses, etc.), — de subsides au remplacement des chaudières vétustes, — d'inciter à l'installation de chauffe-eau solaires — de politique d'information, et d'autres encore dont j'aurai bientôt l'occasion de vous reparler plus longuement.

Tout cela dans les différents secteurs : résidentiel, tertiaire, public et privé, etc.

Je vous le rappelle, un plan climat étoffé paraîtra rapidement, dès que des scénarios tendanciels chiffrés et sérieux seront disponibles. Par la suite, ce plan climat sera régulièrement et systématiquement complété par des mesures cohérentes, détaillées et chiffrables en matière énergétique.

Voilà pour la méthode.

La question de la pollution importée est complexe et demandera un effort de coordination des divers acteurs concernés. Il me semble cependant important de rappeler que des mesures devront être prises pour réduire la circulation automobile, tant à l'intérieur de la région qu'en termes de navette et de transit routier.

En ce qui concerne l'effort régional bruxellois *versus* wallon et flamand, le ministre Gosuin vous a offert notre vision commune, à savoir que les spécificités bruxelloises imposent une répartition qui ne pénalise pas le secteur résidentiel et donc les habitants bruxellois. Une répartition linéaire de l'effort serait d'ailleurs inefficace car inapplicable pour des raisons évidentes d'équité.

A Bruxelles, près de 50 % des émissions de gaz à effet de serre proviennent du logement résidentiel pour environ 20 % dans les deux autres régions et 60 % des chaudières bruxelloises sont alimentées au gaz; il serait dès lors injuste de concentrer l'essentiel de l'effort sur les 40 % de ménages restants. Cela est d'autant plus vrai qu'il n'existe pas à l'heure actuelle de cadastre des chaudières et qu'il est donc impossible de définir les populations concernées, dont on peut craindre qu'une partie importante relève de populations fragilisées.

Quoi qu'il en soit, il est trop tôt pour vous présenter des chiffres précis mais je puis vous affirmer que notre voix sera entendue lors de la négociation sur la répartition des efforts régionaux.

J'en terminerai en vous réitérant mon souhait d'inscrire pleinement Bruxelles dans la lutte pour une réduction des gaz à effet de serre. Les choses vont se préciser dans les semaines et les mois à venir mais les doutes, même légitimes, ne doivent pas constituer un bémol à notre volonté d'action.

Je tiens aussi à vous signaler que — mais c'est une déclaration d'ambiance, ou d'humeur — quand j'avais vingt ans, j'avais une 2 CV à l'arrière de laquelle sur un auto-collant on pouvait lire : « Nucléaire, non merci ». Depuis lors, j'ai changé de voiture mais j'ai toujours l'autocollant. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

Mme la Présidente. — Je crois que tous les automobilistes de notre génération avaient cet autocollant.

La parole est à Mme Béatrice Fraiteur.

Mme Béatrice Fraiteur. — Madame la Présidente, je remercie le ministre de l'Environnement et M. Hutchinson pour leur réponse.

Je rappelle que nous avons signé le protocole de Kyoto en 1997. Or, nous, parlementaires, attendons toujours le plan régional. De

plus, nous apprenons que le plan régional ne contient pas de données chiffrées. Je crains donc qu'il n'y ait pas de réelle avancée concrète.

J'entends les ministres citer le taux pour Bruxelles.

Les deux autres régions acceptent-elles ce taux ? Finalement, sur quel taux est-on d'accord ? Plutôt que de discuter pendant des mois sur la fixation d'un taux pour Bruxelles, ne serait-il pas préférable de prendre d'ores et déjà des mesures concrètes ?

M. Hutchinson admet que de nombreux problèmes de mobilité et de pollution proviennent des navetteurs. Quelles solutions propose-t-on ? Quelles mesures concrètes prend-on en matière de mobilité de façon générale, notamment en ce qui concerne la gratuité des transports en commun ? Enfin, quand verrons-nous la traduction de toutes ces mesures dans le budget régional ?

Mme la Présidente. — Je pense que les deux ministres ont pris des engagements.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

INTERPELLATION DE M. RUDI VERVOORT A M. FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE CONCERNANT « L'ACCORD DE COOPERATION DANS LE DOMAINE DE LA RECHERCHE ET DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIELS ENTRE L'ETAT D'ISRAEL ET LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, EN REGARD DU CONFLIT ISRAELO-PALESTINIEN »

INTERPELLATIE VAN DE HEER RUDI VERVOORT TOT DE HEER FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK BETREFFENDE « HET SAMENWERKINGSAKKOORD TUSSEN DE STAAT ISRAELEN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST INZAKE INDUSTRIEEL ONDERZOEK EN ONTWIKKELING, GELET OP HET CONFLICT TUSSEN ISRAEL EN DE PALESTIJNEN »

ORDRES DU JOUR — MOTIES

Dépôt — Indiening

Mme la Présidente. — Een conclusion de cette interpellation deux ordres du jour ont été déposés.

Tot besluit van deze interpellatie werden twee moties ingediend.

Le premier, motivé, signé par MM. Alain Daems, Paul Galand et Mme Julie de Grootte est libellé comme suit :

« Le Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale,

- Ayant entendu l'interpellation de M. Rudi Vervoort concernant « l'accord de coopération dans le domaine de la recherche et du développement industriels entre l'Etat d'Israël et la Région de Bruxelles-Capitale, en regard du conflit israélo-palestinien », et la réponse du ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures;
- Conscient que l'accord de coopération avec Israël ne peut être mis en œuvre dans le contexte de violences qui prévaut actuellement;
- Rappelant les nombreux engagements du gouvernement bruxellois à adopter une attitude équilibrée entre Israël et la Palestine, et à conclure un accord de coopération avec l'autorité palestinienne;
- Vu que la région n'a conclu à ce jour qu'un seul accord de coopération en vertu de ses compétences internationales propres avec le seul Etat d'Israël;
- Vu la politique israélienne de colonisation de territoires occupés illicitement;
- Vu la suspension des accords de coopération, avec Israël et la Palestine, décidée par la Région flamande;
- Vu les destructions israéliennes d'infrastructures financées par la coopération européenne et belge en Palestine;
- Vu la nécessité d'agir en cohérence avec les efforts européens visant à faire entendre au gouvernement israélien actuel les dangers que sa politique fait courir à la région du Moyen-Orient;
- Demande au gouvernement de signifier à l'Etat d'Israël la suspension de l'accord de coopération conclu avec la Région de Bruxelles-Capitale jusqu'à ce que la conclusion d'un accord de paix entre Israël et la Palestine permette l'exercice d'une coopération fructueuse. ».

De eerste, gemotiveerde motie, is ondertekend door de heren Alain Daems, Paul Galand en mevrouw Julie de Grootte.

« De Brusselse Hoofdstedelijke Raad,

- Gehoord hebbende de interpellatie van de heer Rudi Vervoort betreffende « het samenwerkingsakkoord tussen de Staat Israël en het Brussels Hoofdstedelijk Gewest inzake industrieel onderzoek en ontwikkeling, gelet op het conflict tussen Israël en de Palestijnen », en het antwoord van de minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen;

- Bewust van het feit dat het samenwerkingsakkoord met de Staat Israël in de huidige omstandigheden wegens het geweld niet kan worden uitgevoerd;
- Herinnerd aan de vele beloften van de Brusselse regering om Israël en Palestina op evenwichtige wijze te behandelen en met de Palestijnse Autoriteit een samenwerkingsakkoord te sluiten;
- Aangezien het gewest op grond van zijn internationale bevoegdheden tot nu toe slechts één samenwerkingsakkoord gesloten heeft, en alleen met de Staat Israël;
- Gelet op het koloniseringsbeleid dat Israël in de op onwettige wijze bezette gebieden voert;
- Gelet op de opschorting van de samenwerkingsakkoorden met Israël en Palestina door het Vlaams Gewest;
- Gelet op de vernietiging door Israël van voorzieningen die gefinancierd zijn in het kader van de samenwerking met Europa en België in Palestina;
- Gelet op de noodzaak om coherent op te treden in het kader van de Europese initiatieven om de huidige Israëlische regering te doen inzien welk gevaar haar beleid vormt voor het Midden-Oosten;
- Vraagt aan de regering om de Staat Israël kennis te geven van de opschorting van het samenwerkingsakkoord met het Brussels Hoofdstedelijk Gewest tot Israël en Palestina een vredesakkoord gesloten hebben dat een vruchtbare samenwerking mogelijk maakt. ».

Le deuxième, l'ordre du jour pur et simple, est signé par Mme Marion Lemesre, MM. Jan Béghin et Sven Gatz.

De tweede, de eenvoudige motie, is ondertekend door mevrouw Marion Lemesre, de heren Jan Béghin en Sven Gatz.

Le vote sur ces ordres du jour aura lieu le 29 mars 2002.

Over deze moties zal op 29 maart 2002 worden gestemd.

QUESTIONS ORALES

MONDELINGE VRAGEN

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle les questions orales.

Aan de orde zijn de mondelinge vragen.

QUESTION ORALE DE M. MICHEL VAN ROYE A M. WILLEM DRAPS, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES ET DU TRANSPORT REMUNERE DE PERSONNES, CONCER-

NANT « LA NON-APPLICATION, EN REGION BRUXELLOISE, DE LA CONVENTION EUROPEENNE POUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE, DITE CONVENTION DE LA VALETTE »

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER MICHEL VAN ROYE AAN DE HEER WILLEM DRAPS, STAATSSECRETARIS BIJ HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN EN BEZOLDIGD VERVOER VAN PERSONEN, BETREFFENDE « HET NIET TOEPASSEN VAN HET EUROPEES VERDRAG VOOR DE BESCHERMING VAN HET ARCHEOLOGISCH ERFGOED, HET ZOGEHETEN VERDRAG VAN LA VALETTE, IN HET BRUSSELS GEWEST »

Mme la Présidente. — Monsieur Didier Gosuin, ministre, répondra en lieu et place de M. Willem Draps, secrétaire d'Etat.

La parole est à M. Michel Van Roye pour poser sa question.

M. Michel Van Roye. — Madame la Présidente, le Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale a voté, le 20 mai 1994, l'ordonnance portant approbation de la Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique, faite à La Valette le 16 janvier 1992. Sauf erreur, il n'y a cependant pas eu de parution au *Moniteur*.

En effet, cette publication devait être précédée de la dénonciation par le Roi — donc le fédéral — de la Convention de Londres, en fonction de l'article 14, 2° de ladite Convention de La Valette, ce qui ne semble pas avoir été fait. La conséquence de ce défaut de parution est que cette convention internationale ne s'applique pas en Région bruxelloise.

Pour rappel, la Convention de La Valette vise à améliorer les moyens d'identification et de protection du patrimoine archéologique, à mener une politique de conservation intégrée de ce patrimoine, tout particulièrement dans le cadre des procédures urbanistiques, à améliorer le financement de la recherche et de la conservation, à sensibiliser le public, à prévenir la circulation illicite d'éléments du patrimoine et à collaborer entre Etats au plan de l'assistance technique.

Ce n'est que récemment que les autorités bruxelloises ont commencé à mettre sur pied une législation destinée à mieux protéger le patrimoine immobilier, dans l'espoir de tourner un jour la page de la bruxellisation. La protection du patrimoine archéologique est encore trop souvent négligée. En témoignent, par exemple, les récentes disparitions des viviers des ducs de Bourgogne et des fondations de la porte de Coudenberg. Il importe de donner les outils à la région et aux communes pour protéger et mettre en valeur ces témoignages de notre histoire.

Cela d'autant que M. Draps semble prendre à cœur de redonner à la recherche archéologique sa vraie place; je pense notamment au site du Rouge Cloître, au Palais du Coudenberg, à l'exposition qui se tient actuellement dans les Halles Saint-Géry.

Dès lors, le ministre pourrait-il confirmer la situation juridique décrite plus haut, à savoir la non-parution au *Moniteur* de l'ordonnance du 20 mai 1994 en raison de l'absence de dénonciation de la Convention de Londres ? Dans l'affirmative, le ministre pourrait-

il décrire les démarches qu'il compte entreprendre pour que cette ordonnance puisse sortir ses effets, et me dire si l'absence de parution au *Moniteur* dans un certain délai n'imposerait pas de faire revoter cette ordonnance par le Parlement bruxellois ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Didier Gosuin, ministre.

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Madame la Présidente, chers Collègues, comme vous l'avez dit, Monsieur Van Roye, le Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale a voté l'ordonnance portant approbation de la Convention de La Valette en sa séance du 20 mai 1994. Il faut cependant souligner le fait que l'autorité fédérale n'est pas tenue de ratifier une convention portant modification d'une convention existante et préalablement ratifiée. Or, la convention de La Valette signée le 16 janvier 1992 n'apporte que certaines modifications à la Convention de Londres, elle-même ratifiée par la Belgique en 1969.

Il est bon de rappeler que la région n'est pas restée inactive puisqu'elle a signé une charte pour la protection des sites et des découvertes archéologiques avec la Confédération de la Construction.

En outre, malgré l'absence de toute législation, sur la base de sa compétence en cette matière conférée par la Constitution, la région a développé une politique de fouilles préventives et de sauvetage suivies d'études et de publications qui sont déjà une application des recommandations de la convention de La Valette. Elle a également entamé l'identification de tous les sites archéologiques connus par un inventaire commune par commune. La totalité de ces sites est d'ailleurs reprise dans l'atlas du sous-sol archéologique de la région, une publication de 12 volumes. De surcroît, des contacts sont étroitement liés entre les administrations du patrimoine et de l'urbanisme pour que des permis délivrés pour des zones archéologiquement sensibles soient assortis de clauses archéologiques.

Les moyens sont dégagés chaque année pour l'étude des résultats, le développement de recherches scientifiques de haut niveau en collaboration avec les universités belges et des instituts scientifiques afin d'atteindre une qualité dans la démarche archéologique qui est reconnue aux archéologues de la région par le reste de la communauté scientifique.

En matière de sensibilisation du public, chaque fouille fait l'objet d'une information de qualité vers la presse, les résultats sont publiés dans une collection d'ouvrages accessibles à tout public et, cette année, deux actions majeures sont menées spécifiquement vers le public : l'exposition « Eclatant éclats » qui vient de s'ouvrir aux Halles Saint-Géry et offre un panorama complet de l'archéologie régionale dans un discours tourné vers le grand public et les écoles et, enfin, les Journées du Patrimoine qui seront consacrées également au thème de l'archéologie.

Enfin, les deux exemples cités — viviers des ducs de Bourgogne et fondations de la porte de Coudenberg — sont précisément des interventions de sauvetage menées par la région respectivement en 1998 et 1994 qui ont débouché sur la conservation de la mémoire du sol.

L'autre site est encore à l'étude. Bien évidemment, ces vestiges n'ont pas été conservés en tant que tels : l'archéologie ne vise pas à la conservation des vestiges à tout prix mais bien à en sauver la quintessence lorsque ceux-ci sont menacés par le développement naturel et normal de la ville moderne.

Fort de l'expérience de la mise en œuvre de la charte du bon usage archéologique, il sera, par la suite, possible de légiférer en la matière.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Michel Van Roye.

M. Michel Van Roye. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, j'entends bien que vous confirmez que la convention de La Valette n'est pas d'application.

J'aurais aimé que vous répondiez, à la place du ministre Draps, qu'il prenait langue avec son collègue, Louis Michel, pour que la convention de Londres soit dénoncée, ce qui était prévu et demandé par la convention de La Valette.

Entre-temps, en Région bruxelloise, il n'existe qu'une seule charte passée de façon volontaire — et donc non obligatoire — entre les entrepreneurs et la Région bruxelloise. Cela veut donc dire qu'aucun autre acteur n'est impliqué dans ce domaine et que cela ne fixe aucun cadre légal à la recherche et à la conservation archéologique.

Cela étant dit, cette charte, qui est tout à fait insuffisante, a été prise en remplacement ou en compensation d'une proposition d'ordonnance introduite par M. Marc Cools et Mme Marion Lemesre en matière de protection archéologique. C'est cette proposition d'ordonnance qu'il faudrait, me semble-t-il, réintroduire parce qu'elle était beaucoup plus complète que la charte telle que vous l'avez décrite.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Didier Gosuin, ministre.

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Madame la Présidente, je relaierais les préoccupations de M. Van Roye auprès de mon collègue.

Mme la Présidente. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE MME DOMINIQUE BRAECKMAN A M. WILLEM DRAPS, SECRÉTAIRE D'ÉTAT A LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉ DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES ET DU TRANSPORT REMUNÈRE DES PERSONNES, CONCERNANT « LES DERNIERS DÉVELOPPEMENTS EN MATIÈRE DE TELECOMMUNICATION MOBILE »

MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW DOMINIQUE BRAECKMAN AAN DE HEER WILLEM DRAPS, STAATS-SECRETARIS BIJ HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET RUIMTELIJKE ORDENING, MO-

NUMENTEN EN LANDSCHAPPEN EN BEZOLDIGD VERVOER VAN PERSONEN, BETREFFENDE « DE LAATSTE ONTWIKKELINGEN OP HET VLAK VAN DE MOBIELE TELECOMMUNICATIE »

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Dominique Braeckman pour poser sa question.

C'est le ministre Didier Gosuin qui répondra également à cette question.

Mme Dominique Braeckman. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, en février, les échevins bruxellois ont reçu une farde de documentation sur les derniers développements en matière de GSM, adressée par le secrétaire d'Etat. L'objectif annoncé était d'aider les autorités communales à traiter, en connaissance de cause, le dossier des implantations d'antennes et d'assurer aux citoyens une meilleure transparence en la matière.

La présence, dans cette farde, d'une étude portant sur « les risques liés à l'exposition aux champs électromagnétiques rayonnés par les faisceaux hertziens utilisés par les opérateurs de téléphonie mobile » m'étonne à plus d'un titre.

Tout d'abord, je m'étonne de n'avoir pu prendre connaissance de cette étude réalisée à la demande du secrétaire d'Etat que « par la bande ». Ni les membres de la commission de l'Environnement ni ceux de la commission de l'Aménagement du territoire — qui pourtant ont entamé un travail sur cette question — n'en ont été informés et n'en ont reçu une copie. Cette étude compte parmi ses références (en page 52) un rapport sur les courbes d'iso-valeur du champ électrique rayonné par quelques installations typiques de faisceau hertzien. Ce rapport a été achevé en juillet 2000 et établi pour la Région de Bruxelles-Capitale : ce document non plus n'a jamais fait l'objet d'une distribution aux membres des commissions susmentionnées. Mais peut-être n'est-il pas trop tard ?

Cette étude porte principalement sur la problématique des faisceaux hertziens dont les antennes sont surnommées « antennes casseroles », qui en fait, sortent du champ de compétences de l'arrêté royal GSM, visant la norme pour les antennes émettant des ondes électromagnétiques entre 10 MHz et 10 GHz, puisqu'elles émettent dans une fréquence supérieure à 15 GHz.

Cette étude, achevée en novembre de l'année passée et reçue par les services de M. Draps, le 14 novembre, n'aboutit dans les mains des échevins qu'en février de l'année suivante. Comment expliquer une telle lenteur, surtout que cette étude se veut rassurante ?

Mais, autre source d'étonnement, l'étude se limite volontairement aux effets thermiques qui, s'ils sont les seuls à être reconnus par la communauté scientifique qui a pu répliquer les expériences les mettant en évidence, ne doivent pas occulter les possibles effets non-thermiques, certes non répliqués à ce jour, mais que plus personne ne peut ignorer sous peine de faire fi du principe de précaution.

Devons-nous nous étonner que les aspects urbanistiques soient, à leur tour, quasiment omis dans cette farde d'information ?

Sur ce sujet du rayonnement électromagnétique, j'ai interrogé par écrit M. Draps sur la question précise « d'internet sans fil ».

M. Draps me répondait : « *Faute de précisions quant aux noms des demandeurs de permis ou des adresses où ces antennes se situent, mon administration ne peut, par conséquent, répondre à votre demande.* ».

Je m'interroge surtout sur le système de classement des demandes de permis : en ce début de troisième millénaire, ne pas pouvoir trouver les demandes sur la base d'autre chose que la localisation ou le nom du demandeur me paraît aberrant, voire inquiétant.

En outre, ces informations étaient bien entendu disponibles auprès du ministre Rik Daems. Un coup de téléphone ou un courrier auraient pu apporter tous les renseignements requis.

Enfin, je tiens à rappeler les propos que M. Draps a tenus, le 28 octobre 1999, en commission de l'Aménagement du Territoire. Il y a dit : « *Dans un souci de transparence, il est important d'obliger les opérateurs à fournir la structure et les caractéristiques techniques précises de leur réseau de manière à ce que nous puissions avoir une vue d'ensemble de celui-ci. La région ne peut plus se contenter d'une vision pointilliste. Il faut que les données sur les installations soient plus précises, surtout lorsqu'il s'agit d'antennes installées à proximité de locaux habités. L'administration doit être mieux informée. Il ne faut plus attribuer de permis autorisant l'installation d'antennes directement sur les murs de locaux habités.* ».

Aujourd'hui que M. Draps est secrétaire d'Etat, qu'a-t-il mis en œuvre pour obtenir ce qu'il prônait en tant que député ? Qu'a-t-il entrepris pour que l'administration soit mieux informée ? N'existe-t-il plus de permis pour l'installation d'antennes directement sur les murs de locaux habités ?

Je terminerai en demandant à M. Draps de nous fournir la liste des installations d'antennes de télécommunication mobile — GSM-GPRS, UMTS, faisceaux hertziens ... — sur l'ensemble de la région, en y indiquant pour chacune les principales caractéristiques.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Didier Gosuin, ministre, qui répond en lieu et place de M. Willem Draps, secrétaire d'Etat.

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, je vous lis la réponse de M. Draps :

« J'essayerai de répondre à la fois succinctement et précisément aux très nombreuses questions que vous m'adressez.

J'ai effectivement voulu aider les communes à faire face à la problématique des GSM en leur communiquant une farde de documentation.

Cette farde reprenait non seulement le résumé de mon exposé relatif à la problématique des GSM que j'ai tenu le 23 janvier dernier, mais aussi les arrêtés royaux des 29 avril 2000 et 21 décembre 2001 relatifs à la norme pour les antennes émettant des ondes électromagnétiques entre 10 Mhz et 10 Ghz et une étude relative aux faisceaux hertziens.

Cette documentation a été volontairement centrée sur l'explication du contenu du nouvel arrêté royal du 21 décembre 2001, publié le 29 décembre 2001 au *Moniteur belge*. En effet, les questions purement urbanistiques relatives à l'emplacement d'antennes ne font pas l'objet de controverses et il convient d'appliquer à leur égard le critère de bon aménagement du territoire.

L'étude relative aux risques liés à l'exposition aux champs électromagnétiques rayonnés par les faisceaux hertziens, qui est parvenue à mon cabinet fin du mois de novembre, a tout d'abord fait l'objet d'une analyse interne avant d'être communiquée. En outre, j'ai préféré attendre les résultats des négociations avec le fédéral concernant la modification de l'arrêté royal susvisé pour éclairer les communes de manière globale sur la problématique. La lenteur de communication dont vous vous faites l'écho s'explique ainsi.

Quant au fait qu'elle n'ait pas été communiquée aux commissions dont vous faites état, sachez, Madame Braeckman, qu'une copie de cette étude est bien entendu à disposition de tous les commissaires qui le souhaiteraient.

En ce qui concerne le rapport de juillet 2000 auquel vous vous référez, c'est volontairement que je ne l'ai pas transmis. En effet, ce document qui, à l'origine, devait contenir des conclusions claires concernant les risques relatifs aux faisceaux hertziens s'est avéré ne contenir que des calculs illisibles pour le commun des mortels dont aucune conclusion claire ne ressortait. Néanmoins, je tiens ce document à votre disposition si vous le souhaitez.

Par ailleurs, contrairement à ce que vous soutenez, l'étude relative aux risques liés à l'exposition aux champs électromagnétiques rayonnés par les faisceaux hertziens ne se limite pas à l'étude des effets thermiques; elle examine également l'exposition permanente des riverains aux champs électromagnétiques de telles antennes. Je vous invite, à tout le moins, à lire ne page 2 l'introduction de l'étude qui précise les deux aspects pris en compte par l'étude : le risque d'hyperthermie et l'exposition permanente des riverains aux champs électromagnétiques ainsi que les conclusions à cet égard en page 21.

Concernant votre réflexion relative au système de classement des demandes de permis d'urbanisme, j'estime, quant à moi, que le système de classement actuel des demandes de permis d'urbanisme est tout à fait satisfaisant. Bien souvent, en effet, un projet urbanistique se caractérise par une adresse postale et/ou le nom d'un demandeur.

Classer les demandes par thèmes n'aurait pour effet que de générer de l'imprécision dans la gestion des dossiers.

Enfin, en ce qui concerne les propos que j'ai tenus le 28 octobre 1999, ce n'est pas sans une certaine satisfaction que je puis dire que j'ai atteint ces objectifs.

En effet, je suis parvenu à ce que la modification de l'arrêté royal sur la santé aille dans le sens de plus de transparence. Vous n'êtes pas sans savoir que le demandeur de permis pour des antennes émettant des ondes électromagnétiques entre 10 Mhz et 10 Ghz est tenu de fournir un dossier technique établi conformément aux normes fixées par l'IBPT et le cas échéant, en cas de dépassement des

normes fixées par l'arrêté royal susvisé, il doit fournir une attestation de conformité émanant de l'IBPT.

En outre, j'ai informé, lors d'une réunion fixée dans le cadre des auditions des dossiers de recours au gouvernement relatifs aux dossiers GSM, les communes concernées par ces dossiers et le fonctionnaire délégué, de l'état de la situation. La farde de documentation et l'étude réalisée procèdent d'un même objectif.

Quant aux permis relatifs aux antennes directement posées sur les murs des locaux habités, conseil pris auprès de professionnels en la matière, j'ai constaté que les antennes émettent des ondes dans un certain champ et suivant des intensités différentes, qu'en outre, l'impact de ces ondes est atténué fortement par la présence de mur ou toiture. En conséquence, je ne m'oppose pas systématiquement à ce que des antennes soient placées sur les murs des maisons, pour autant bien entendu que le bon aménagement ne s'y oppose pas et que l'arrêté royal susvisé soit respecté.

En ce qui concerne votre ultime question, j'ai demandé à mon administration de me fournir la liste des antennes de télécommunication mobile que je ne manquerai pas de vous communiquer dès réception.

D'ores et déjà, je puis vous informer que jusqu'à l'entrée en vigueur de l'arrêté royal du 21 décembre 2001, les opérateurs communiquaient une notice reprenant les caractéristiques des antennes. Cette notice ne diffèrait pas d'une demande de permis à l'autre. Vous en recevrez copie en sus de la copie de la liste des demandes de permis pendantes et traitées.

Toujours concernant les caractéristiques techniques des antennes, et je terminerai par là, à ce jour, l'arrêté royal du 21 décembre 2001 prévoit que pour les antennes déjà en service lors de l'entrée en vigueur de cet arrêté, le propriétaire est tenu d'introduire un dossier technique avant le 31 décembre 2006. Les propriétaires doivent informer l'IBPT avant le 1^{er} juillet 2002 du délai qu'ils comptent respecter pour rendre leurs antennes conformes à la législation.

Je vous invite donc à vous adresser directement à l'IBPT puisqu'il est l'organe compétent pour non seulement déterminer le contenu des dossiers techniques, mais aussi délivrer les attestations de conformité et compiler les caractéristiques relatives à toutes les antennes présentes en Région bruxelloise. »

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Dominique Braeckman pour une réplique.

Mme Dominique Braeckman. — Madame la Présidente, il y aurait beaucoup de choses à dire et ce n'est pas facile dans le cadre d'une question orale. Il est vrai qu'à la suite de la situation de blocage et du nouvel arrêté royal qui permet d'obtenir un certificat de conformité selon une procédure simplifiée, en tout cas pour les antennes émettant un vingtième de la norme fédérale, le gouvernement bruxellois a pris un nouvel arrêté pour régler la composition des dossiers du permis d'urbanisme. Cette mesure, que je salue, oblige l'opérateur à ajouter le fameux dossier technique visé par l'arrêté royal modifié et, le cas échéant, un certificat de conformité émanant de l'IBPT. Toutefois, rien n'est prévu pour les appareillages autres que les antennes GSM et, dès lors, rien concernant la situation d'internet sans fil. Je m'interroge par ailleurs sur la volonté de M. Draps de tenir compte de la qualité de vie des habitants.

J'apprécie bien sûr que ces demandes de permis soient accompagnées du dossier mais cela montre qu'il y a vraiment confusion entre les domaines de la santé, de l'urbanisme et de l'environnement sur la question complexe du rayonnement magnétique.

Mme la Présidente. — L'incident est clos.

SCRUTINS SECRETS

SCRUTINS SECRETS EN VUE DE LA DESIGNATION DES MEMBRES DU COLLEGE DE CONTRÔLE DES COMMUNICATIONS GOUVERNEMENTALES (application de l'ordonnance du 21 février 2002 relative au contrôle des communications gouvernementales)

GEHEIME STEMMINGEN

GEHEIME STEMMINGEN MET HET OOG OP DE AANWIJZING VAN DE LEDEN VAN HET CONTROLECOLLEGE VAN DE REGERINGSMEDEDELINGEN (toepassing van de ordonnantie van 21 februari 2002 betreffende de regeringsmededelingen)

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle les scrutins secrets en vue de la désignation des membres du Collège de contrôle des communications gouvernementales (application de l'ordonnance du 21 février 2002 relative au contrôle des communications gouvernementales).

Aan de orde zijn de geheime stemmingen met het oog op de aanwijzing van de leden van het Controlecollege van de regeringsmededelingen (toepassing van de ordonnantie van 21 februari 2002 betreffende de regeringsmededelingen).

— En vertu de l'article 2, 2^o de l'ordonnance du 21 février 2002, le Collège de contrôle est composé de neuf membres du Conseil appartenant à un groupe politique reconnu. Un tiers des membres appartient au groupe linguistique le moins nombreux. Le Conseil peut désigner des suppléants.

L'article 3 dispose que la présidente et le premier vice-président du Conseil sont membres de droit du Collège de contrôle. Il n'y a dès lors pas lieu de procéder à scrutin pour ces deux mandats.

Les bulletins de votes reprenant les noms des membres du Conseil proposés en qualité de membres du Collège de contrôle ont été distribués.

Il s'agit de :

- M. Jean-Pierre CORNELISSEN (PRL-FDF)
- M. Yves de JONGHE d'ARDOYE d'ERP (PRL-FDF)
- M. Mostafa OUEZEKHTI (PRL-FDF)
- M. Bernard IDE (Ecolo)

- M. Fouad LAHSSAINI (Ecolo)
- M. Jean-Luc VANRAES (VLD-Spirit)
- Mme Adelheid BYTTEBIER (SP-AGA)

comme membres effectifs, et de

- Mme Danielle CARON (PRL-FDF)
- M. Marc COOLS (PRL-FDF)
- Mme Marion LEMESRE (PRL-FDF)
- Mme Anne-Sylvie MOUZON (PS)
- M. Benoît CEREXHE (PSC)
- M. Denis GRIMBERGHS (PSC)
- Mme Brigitte GROUWELS (CD&V)
- M. Sven GATZ (VLD-Spirit)
- M. Rufin GRIJP (SP-AGA)

comme membres suppléants.

Krachtens artikel 2, 2° van de ordonnantie van 21 februari 2002 bestaat het Controlecollege uit negen leden van de Raad die tot een erkende politieke fractie behoren. Een derde van de leden behoort tot de minst talrijke taalgroep. De Raad kan plaatsvervangers aanwijzen.

Artikel 3 bepaalt dat de voorzitter en de eerste ondervoorzitter van de Raad van rechtswege lid van het Controlecollege zijn. Er dient bijgevolg geen verkiezing voor die twee mandaten te worden gehouden.

De stembriefjes die de namen van de leden van de Raad vermelden die voorgedragen worden als leden van het Controlecollege werden rondgedeeld.

Het gaat om :

- De heer Jean-Pierre CORNELISSEN (PRL-FDF)
- De heer Yves de JONGHE d'ARDOYE d'ERP (PRL-FDF)
- De heer Mostafa OUEZEKHTI (PRL-FDF)
- De heer Bernard IDE (Ecolo)
- De heer Fouad LAHSSAINI (Ecolo)
- De heer Jean-Luc VANRAES (VLD-Spirit)
- Mevrouw Adelheid BYTTEBIER (SP-AGA)

als vaste leden, en om

- Mevrouw Danielle CARON (PRL-FDF)
- De heer Marc COOLS (PRL-FDF)
- Mevrouw Marion LEMESRE (PRL-FDF)
- Mevrouw Anne-Sylvie MOUZON (PS)
- De heer Benoît CEREXHE (PSC)
- De heer Denis GRIMBERGHS (PSC)
- Mevrouw Brigitte GROUWELS (CD&V)
- De heer Sven GATZ (VLD-Spirit)
- De heer Rufin GRIJP (SP-AGA)

als plaatsvervangende leden.

Vous avez reçu une feuille blanche et une feuille bleue. Il vous suffit de mettre un signe distinctif pour marquer votre adhésion à l'égard des membres que vous allez choisir.

Il va réunir la majorité absolue pour chacun. Je vous rappelle que le Collège de contrôle est composé de neuf membres. Il y a deux membres par préciput et hors part, à savoir la présidente, c'est-à-dire moi-même et le premier vice-président. Quant aux autres membres, ils doivent être désignés comme membres effectifs ou comme membres suppléants.

La parole est à M. Eric André.

M. Eric André. — Sur sept places à pourvoir, il reste donc sept candidats. Dès lors, je ne comprends pas bien la manière dont il faut voter, car c'est « oui » ou « non » ?

Mme la Présidente. — Le problème, c'est que les candidats doivent obtenir la majorité absolue. Il est possible que certains n'indiquent rien sur leur feuille de vote. Il faut respecter les formes, Monsieur André.

C'est un scrutin secret.

De heer Dominiek Lootens-Stael heeft het woord.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Mevrouw de Voorzitter, ik neem het woord om er even op te wijzen dat het controlecollege een grote klucht is. Ik ben er zeker van dat de zogezegde werkgroep ter bevordering van de democratische waarden zich niet over het probleem heeft gebogen, want anders had die werkgroep gemerkt dat aan Nederlandstalige zijde niemand van de oppositie in het controlecollege is opgenomen. Het is toch de basis van de democratie dat de oppositie, zeker wanneer het over controle gaat, betrokken wordt in de werking van welk controleorgaan ook.

Zeker aan Nederlandstalige zijde zou het in de regering wel eens fout kunnen lopen. Ik verwijs naar een artikel dat een paar maanden geleden in *De Morgen* verscheen. Daarin werd gezegd dat een Brussels CVP-minister journalisten 60.000 frank per maand betaalde om in zijn opdracht artikels te schrijven. Het zou dus wel eens kunnen

dat er aan Nederlandstalige zijde enige controle nodig is.

Die controle is enkel en alleen mogelijk wanneer de oppositie aanwezig is. Is er geen oppositie, dan is er geen controle. Welnu, dan is heel het controlecollege een grote klucht. Wij weigeren aan dat soort zaken mee te doen.

Mevrouw de Voorzitter. — Mijnheer Lootens, de leden van het controlecollege hebben de eed afgelegd. Het zijn ook redelijke personen. Bovendien is de oppositie erin vertegenwoordigd.

— A l'appel de son nom, chaque membre est prié de venir déposer un bulletin non signé dans l'urne.

Ik verzoek elk lid bij het afroepen van zijn naam één ongetekend stembriefje in de stembus te komen deponeren.

— J'invite M. le secrétaire à procéder à l'appel nominal.

Ik nodig Mijnheer de secretaris uit tot de naamafroeping over te gaan.

— *Il est procédé à l'appel nominal.*

Tot naamafroeping wordt overgegaan.

Mme la Présidente. — Tout le monde a-t-il déposé son bulletin dans l'urne ?

Heeft iedereen zijn stembriefje in de stembus gedeponerd ?

— Je déclare le scrutin clos.

Ik verklaar de stemming voor gesloten.

— *Il est procédé au dépouillement du scrutin.*

Tot telling van de stemmen wordt overgegaan.

Mme la Présidente. — Chers Collègues, comme scrutateurs, je propose deux membres du Bureau, non candidats, par exemple Mme Geneviève Meunier et M. Mohamed Azzouzi. (*Assentiment.*)

RESULTAT DU VOTE — UITSLAG VAN DE STEMMING

Mme la Présidente. — Voici le résultat des votes.

Uitslag van de stemmingen.

— Nombre de voix émises : 59 pour les effectifs, 58 pour les suppléants

Aantal uitgebrachte stemmen : 59 voor de vaste leden, 58 voor de plaatsvervangers

— Nombre de votes valables : 59 pour les effectifs, 58 pour les suppléants

Aantal geldige stemmen : 59 voor de vaste leden, 58 voor de plaatsvervangers

MEMBRES EFFECTIFS — VASTE LEDEN

— Pour M. Jean-Pierre Cornelissen : 56

Voor de heer Jean-Pierre Cornelissen : 56

— Pour M. Yves de Jonghe d'Ardoye d'Erp : 43

Voor de heer Yves de Jonghe d'Ardoye d'Erp : 43

— Pour M. Mostafa Ouezekhti : 50

Voor de heer Mostafa Ouezekhti : 50

— Pour M. Bernard Ide : 51

Voor de heer Bernard Ide : 51

— Pour M. Fouad Lahssaini : 49

Voor de heer Fouad Lahssaini : 49

— Pour M. Jean-Luc Vanraes : 51

Voor de heer Jean-Luc Vanraes : 51

— Pour Mme Adelheid Byttebier : 50

Voor mevrouw Adelheid Byttebier : 50

— Ils ont obtenu la majorité absolue et sont désignés en qualité de membres effectifs du Collège de contrôle.

Ze hebben de volstrekte meerderheid bekomen en worden aangezien als vaste leden van het Controlecollege.

MEMBRES SUPPLEANTS — PLAATSERVANGENDE LEDEN

— Pour Mme Danielle Caron : 54

Voor mevrouw Danielle Caron : 54

— Pour M. Marc Cools : 53

Voor de heer Marc Cools : 53

— Pour Mme Marion Lemesre : 53

Voor mevrouw Marion Lemesre : 53

— Pour Mme Anne-Sylvie Mouzon : 49

Voor mevrouw Anne-Sylvie Mouzon : 49

— Pour M. Benoît Cerexhe : 51

Voor de heer Benoît Cerexhe : 51

— Pour M. Denis Grimberghs : 50

Voor de heer Denis Grimberghs : 50

— Pour Mme Brigitte Grouwels : 42

Voor mevrouw Brigitte Grouwels : 42

— Pour M. Sven Gatz : 50

Voor de heer Sven Gatz : 50

— Pour M. Rufin Grijp : 47

Voor de heer Rufin Grijp : 47

— Ils ont obtenu la majorité absolue et sont désignés en qualité de membres suppléants du Collège de contrôle.

Ze hebben de volstrekte meerderheid bekomen en worden aange-
wezen als plaatsvervangende leden voor het Controlecollege.

VOTES NOMINATIFS

NAAMSTEMMINGEN

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle les votes nominatifs sur les projets et la proposition dont l'examen est terminé.

Aan de orde zijn de naamstemmingen over de afgehandelde ontwerpen en het voorstel.

PROJET D'ORDONNANCE PORTANT MODIFICATION DE L'ORDONNANCE DU 19 JUILLET 1990 PORTANT CREATION DE L'AGENCE REGIONALE POUR LA PROPRIETE

Votes réservés

ONTWERP VAN ORDONNANTIE TOT WIJZIGING VAN DE ORDONNANTIE VAN 19 JULI 1990 HOUDENDE OPRICHTING VAN HET GEWESTELIJK AGENTSCHAP VOOR NETHEID

Aangehouden stemmingen

Mme la Présidente. — Nous allons procéder aux votes sur l'amendement et l'article réservés du projet d'ordonnance.

Wij zullen over het aangehouden amendement en artikel van het ontwerp van ordonnantie stemmen.

Nous passons maintenant au vote sur l'amendement n° 1 de M. Michel Van Roye, Mme Béatrice Fraiteur et M. Denis Grimberghs à l'article 2.

Wij stemmen nu over het amendement nr. 1 van de heer Michel Van Roye, mevrouw Béatrice Fraiteur en de heer Denis Grimberghs bij artikel 2.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

66 membres sont présents.

66 leden zijn aanwezig.

39 répondent non.

39 antwoorden neen.

20 répondent oui.

20 antwoorden ja.

7 s'abstiennent.

7 onthouden zich.

En conséquence, l'amendement est rejeté.

Bijgevolg is het amendement verworpen.

Ont voté non :

Nee hebben gestemd :

MM. André, Azzouzi, Béghin, Mme Bertieaux, M. Boelpaep, Mme Bouarfa, M. Bultot, Mmes Byttebier, Caron, Carthé, MM. Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daïf, De Decker, De Grave, de Lobkowitz, De Wolf, Decourty, Mmes Derbaki Sbai, Emmery, MM. Gatz, Grijp, Mmes Grouwels, Lemesre, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, MM. Ouezekhti, Parmentier, Mmes Payfa, Riquet, MM. Romdhani, Smits, Vandebossche, Vervoort et de Patoul.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

M. Adriaens, Mme Braeckman, MM. Cerexhe, Daems, Mmes de Groote, Fraiteur, M. Grimberghs, Mme Huytebroeck, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Mahieu, Mme Meunier, MM. Pesztat, Riguelle, Mmes Saïdi, Schepmans, Theunissen, M. Van Roye et Mme Wynants.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

M. Arckens, Mme Bastien, MM. Demol, Hance, Lootens-Stael, Mme Rorive, et M. Van Assche.

Mme la Présidente. — Nous passons maintenant au vote sur l'article 2.

Wij stemmen nu over het artikel 2.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

66 membres sont présents.

66 leden zijn aanwezig.

46 répondent oui.

46 antwoorden ja.

20 s'abstiennent.

20 onthouden zich.

En conséquence, l'article 2 est adopté.

Bijgevolg is het artikel 2 aangenomen.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. André, Azzouzi, Béghin, Mme Bertieaux, M. Boelpaep, Mme Bouarfa, M. Bultot, Mmes Byttebier, Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daïf, De Decker, De Grave, Mme de Groote, MM. de Lobkowicz, De Wolf, Decourty, Mmes Derbaki Sbai, Emmery, Fraitteur, MM. Gatz, Grijp, Grimberghs, Mme Grouwels, M. Lemaire, Mme Lemesre, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, MM. Ouezekhti, Parmentier, Mme Payfa, M. Riguelle, Mme Riquet, M. Romdhani, Mme Schepmans, MM. Smits, Vandenbossche, Vervoort et de Patoul.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

MM. Adriaens, Arckens, Mmes Bastien, Braeckman, MM. Daems, Demol, Hance, Mme Huytebroeck, MM. Ide, Lahssaini, Lootens-Stael, Mahieu, Mme Meunier, M. Pesztat, Mmes Rorive, Saïdi, Theunissen, MM. Van Assche, Van Roye et Mme Wynants.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Michel Van Roye, pour une justification de vote.

M. Michel Van Roye. — Madame la Présidente, le groupe Ecolo ne voit évidemment aucun inconvénient à ce que le nettoyage des voiries régionales devienne une mission obligatoire de l'Agence, puisque c'est un fait acquis depuis un certain nombre d'années.

En revanche, le problème du nettoyage des sites de la STIB n'est pas réglé par la proposition d'ordonnance du ministre qui les considère comme des missions facultatives. Par conséquent, il maintient une zone de flou avec les communes.

Monsieur le Ministre, en refusant de vous occuper des sites propres de la STIB, vous laissez des sites sales, ce qui justifiait l'abstention du groupe Ecolo.

Vote sur l'ensemble

Stemming over het geheel

Mme la Présidente. — Nous passons au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Wij stemmen nu over het ontwerp van ordonnantie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

66 membres sont présents.

66 leden zijn aanwezig.

46 répondent oui.

46 antwoorden ja.

20 s'abstiennent.

20 onthouden zich.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen. Het zal ter bekrachtiging aan de regering worden voorgelegd.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. André, Azzouzi, Béghin, Mme Bertieaux, M. Boelpaep, Mme Bouarfa, M. Bultot, Mmes Byttebier, Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daïf, De Decker, De Grave, Mme de Groote, MM. de Lobkowicz, De Wolf, Decourty, Mmes Derbaki Sbai, Emmery, Fraitteur, MM. Gatz, Grijp, Grimberghs, Mme Grouwels, M. Lemaire, Mme Lemesre, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, MM. Ouezekhti, Parmentier, Mme Payfa, M. Riguelle, Mme Riquet, M. Romdhani, Mme Schepmans, MM. Smits, Vandenbossche, Vervoort et de Patoul.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

MM. Adriaens, Arckens, Mmes Bastien, Braeckman, MM. Daems, Demol, Hance, Mme Huytebroeck, MM. Ide, Lahssaini, Lootens-Stael, Mahieu, Mme Meunier, M. Pesztat, Mmes Rorive, Saïdi, Theunissen, MM. Van Assche, Van Roye et Mme Wynants.

**PROJET D'ORDONNANCE RELATIF A L'APPROBATION
D'UNE OPERATION DOMANIALE**

Vote nominatif sur l'ensemble

**ONTWERP VAN ORDONNANTIE MET BETREKKING TOT
DE GOEDKEURING VAN EEN DOMANIALE TRANSAC-
TIE**

Naamstemming over het geheel

Mme la Présidente. — Nous passons au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Wij stemmen over het ontwerp van ordonnantie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

66 membres sont présents.

66 leden zijn aanwezig.

40 votes oui.

40 stemmen ja.

7 votent non.

7 stemmen nee.

19 s'abstiennent.

19 onthouden zich.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen. Het zal ter bekrachtiging aan de regering worden voorgelegd.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. André, Azzouzi, Béghin, Mme Bertieaux, M. Boelpaep, Mme Bouarfa, M. Bultot, Mmes Byttebier, Caron, Carthé, MM. Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daïf, De Decker, De Grave, de Lobkowicz, De Wolf, Decourty, Mmes Derbaki Sbai, Emmery, MM. Gatz, Grijp, Mmes Grouwels, Lemesre, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, MM. Ouezekhti, Parmentier, Mmes Payfa, Riquet, M. Romdhani, Mme Schepmans, MM. Smits, Vandenbossche, Vervoort et de Patoul.

Ont voté non :

Nee hebben gestemd :

M. Arckens, Mme Bastien, MM. Demol, Hance, Lootens-Stael, Mme Rorive, M. Van Assche.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

M. Adriaens, Mme Braeckman, MM. Cerexhe, Daems, Mmes de Groote, Fraiteur, M. Grimberghs, Mme Huytebroeck, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Mahieu, Mme Meunier, MM. Pesztat, Riguelle, Mmes Saïdi, Theunissen, M. Van Roye et Mme Wynants.

**PROPOSITION D'ORDONNANCE MODIFIANT L'OR-
DONNANCE DU 2 MAI 1991 RELATIVE A L'UTILISATION
DES PESTICIDES ET L'ORDONNANCE DU 27 AVRIL 1995
RELATIVE A LA SAUVEGARDE ET A LA PROTECTION
DE LA NATURE**

Vote nominatif (Application de l'article 84.4 du Règlement)

**VOORSTEL VAN ORDONNANTIE TOT WIJZIGING VAN DE
ORDONNANTIE VAN 2 MEI 1991 BETREFFENDE HET
GEBRUIK VAN PESTICIDEN EN VAN DE ORDONNANTIE
VAN 27 APRIL 1995 BETREFFENDE HET BEHOUD EN DE
BESCHERMING VAN DE NATUUR**

Naamstemming (Toepassing van artikel 84.4 van het Reglement)

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur les conclusions de la commission tendant au rejet de la proposition d'ordonnance (de M. Alain Adriaens, Mmes Dominique Braeckman et Geneviève Meunier) modifiant l'ordonnance du 2 mai 1991 relative à l'utilisation des pesticides et l'ordonnance du 27 avril 1995 relative à la sauvegarde et à la protection de la nature.

Aan de orde is de naamstemming over de besluiten van de commissie tot verwerping van het voorstel van ordonnantie (van de heer Alain Adriaens, mevrouw Dominique Braeckman en mevrouw Geneviève Meunier) tot wijziging van de ordonnantie van 2 mei 1991 betreffende het gebruik van pesticiden en van de ordonnantie van 27 april 1995 betreffende het behoud en de bescherming van de natuur.

— Nous passons au vote sur les conclusions de la commission.

Wij gaan over tot de stemming over de besluiten van de commissie.

— Quelqu'un demande-t-il la parole pour une explication de vote ? (*Non.*)

Vraagt iemand het woord voor een stemverklaring ? (*Nee.*)

— Ceux qui sont pour le rejet de la proposition d'ordonnance votent oui puisque les conclusions de la commission en proposent le rejet.

Zij die er voorstander van zijn dat het voorstel van ordonnantie wordt verworpen, stemmen ja omdat de commissie in haar besluit voorstelt dat het wordt verworpen.

66 membres sont présents.

66 leden zijn aanwezig.

40 votes oui.

40 stemmen ja.

12 votent non.

12 stemmen nee.

14 s'abstiennent.

14 onthouden zich.

En conséquence, le Conseil adopte les conclusions de la commission tendant à rejeter la proposition d'ordonnance.

Bijgevolg neemt de Raad de besluiten van de commissie strekkende tot het verwerpen van het voorstel van ordonnantie aan.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. André, Azzouzi, Béghin, Mme Bertieaux, M. Boelpaep, Mme Bouarfa, M. Bultot, Mmes Byttebier, Caron, Carthé, MM. Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daïf, De Decker, De Grave, de Lobkowicz, De Wolf, Decourty, Mmes Derbaki Sbai, Emmerly, MM. Gatz, Grijp, Mmes Grouwels, Lemesre, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, MM.

Ouezekhti, Parmentier, Mmes Payfa, Riquet, M. Romdhani, Mme Schepmans, MM. Smits, Vandenbossche, Vervoort et de Patoul.

Ont voté non :

Nee hebben gestemd :

M. Adriaens, Mme Braeckman, M. Daems, Mme Huytebroeck, MM. Ide, Lahssaini, Mme Meunier, M. Pesztat, Mmes Saïdi, Theunissen, M. Van Roye et Mme Wynants.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

M. Arckens, Mme Bastien, M. Cerexhe, Mme de Groote, M. Demol, Mme Fraiteur, MM. Grimberghs, Hance, Lemaire, Lootens-Stael, Mahieu, Riguelle, Mme Rorive et M. Van Assche.

— La séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale est close.

De plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad is gesloten.

— Prochaine séance plénière sur convocation de la Présidente.

Volgende plenaire vergadering op bijeenroeping van mevrouw de Voorzitter.

— *La séance plénière est levée à 17 h 45.*

De plenaire vergadering wordt om 17.45 uur gesloten.

